

**PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE  
(PEQIP) (P181063)**



**PLAN DE MOBILISATION DES  
PARTIES PRENANTES  
(PMPP)**

**Novembre 2023**

## Table of Contents

<b>1. DESCRIPTION DU PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (PEQIP).....</b>	<b>4</b>
1.1L'objectif de développement et l'étendue du projet.....	4
1.2Contexte et Objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.....	4
1.3Contexte du Projet .....	5
1.4Les Risques Sociaux et environnementaux du PEQIP.....	7
1.5. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes.....	8
<b>2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES .....</b>	<b>10</b>
2.1Démarche méthodologique .....	10
2.2Parties touchées/ affectées directement par le projet.....	10
2.3Parties prenantes institutionnelles .....	10
2.4Bénéficiaires.....	10
2.5Individus, groupes défavorisés ou vulnérables .....	11
2.6Autres parties concernées .....	11
<b>3. MOBILISATION / ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....</b>	<b>13</b>
3.1Objectifs 13	
3.2Méthodes de mobilisation de parties prenantes.....	13
3.3Stratégie proposée pour la dissémination de l'information.....	15
3.4Domaine d'application .....	15
3.5Stratégie de consultation des parties prenantes.....	16
3.6Stratégie proposée pour incorporer les voix et points de vue des groupes vulnérables .....	19
3.7Engagement des femmes et des filles dans la communauté et des associations féminines de la société civile et des personnes vivant avec handicap .....	19
3.8Gestion et traitement des questions liées aux VBG/EAS/HS .....	20
3.9Calendrier actualisé .....	22
Activités du PMPP pendant la durée du projet .....	22
<b>4. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR L'EXECUTION DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES .....</b>	<b>27</b>
4.1Ressources .....	27
4.2Fonction et responsabilité de gestion des ressources.....	29
<b>5. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP).....</b>	<b>30</b>
5.1Description du Mécanisme de Gestion des Plaintes du PEQIP.....	32
5.2Rôle et responsabilité institutionnel dans la mise en œuvre du MGP PEQIP .....	35

<b>6. SUIVI ET REPORTAGE .....</b>	<b>36</b>
<b>6.1 Implication des parties prenantes dans les activités de suivi.....</b>	<b>36</b>
<b>6.2 Rapport aux parties prenantes.....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE 1 : LISTE DE PRESENCE PARTICIPANTS ET MOTS DE LA MINISTRE DE L'EPST A KANANGA.....</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXE 2 LISTE DES PARTIES PRENANTES A CONSULTER DANS LE CADRE DU PEQIP 40</b>	
<b>ANNEXE 3. PREOCCUPATIONS DES PARTIES PRENANTES .....</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES POUR PEQIP .....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE 5. CONCEPTS CLES.....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE 6 : RESUME DES RAPPORTS DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES</b>	<b>53</b>
<b>ANNEXE 7 : LE RESUME DES ATTENTES, PRIORITES DES PARTIES PRENANTES RESSORTIES AU COURS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES POUR LE PROJET PEQIP : .....</b>	<b>77</b>
<b>ANNEXE 8 LES PHOTOS .....</b>	<b>80</b>

## **1. DESCRIPTION DU PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (PEQIP)**

### **1.1 L'objectif de développement et l'étendue du projet**

Le Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Enseignement Primaire (PEQIP en sigle) est un projet du Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC), financé avec l'appui de la Banque mondiale. L'objectif de développement du projet est d'accroître l'accès à des environnements d'apprentissage améliorés et renforcer la qualité des pratiques d'enseignement et de la gestion du système. Le projet sera mis en œuvre dans cinq (5) provinces de la RDC : *Ituri, Kasai, Kasai - Central, Kasai - Oriental et Sud - Kivu.*

### **1.2 Contexte et Objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes**

La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie d'un projet de développement. Elle est un processus continu et dynamique en vertu duquel le projet recense les personnes touchées par ses décisions et ses activités ainsi que les autres personnes qui s'intéressent à la mise en œuvre et aux retombées de ses décisions et du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises dans le cycle de ce dernier ainsi que sur l'évaluation, la gestion et le suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

La mobilisation des parties prenantes pour un projet est processus qui favorise l'établissement d'un dialogue direct avec les parties prenantes. Elle prend en compte les besoins variés en matière d'accès et d'information de différents groupes et individus, notamment les plus défavorisés ou les vulnérables, et porte une attention particulière aux enjeux de la communication et de l'accessibilité physique.

Ce Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) a été élaboré pour répondre à ces exigences et en conformité avec la norme environnementale et sociale (NES) n° 10 : Mobilisation des Parties Prenantes et Information du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale.

Ce PMPP est considéré comme un document dynamique, qui est révisé et actualisé à l'issue des consultations périodiques avec les parties prenantes, en fonction de l'évolution du projet, de ses activités et des impacts générés.

### 1.3 Contexte du Projet

La République Démocratique du Congo est le plus grand pays d'Afrique subsaharienne et l'un des pays les plus riches en ressources de la planète. En 2022, le taux de croissance économique a atteint 8,6 %, bien au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (ASS) qui est de 3,6 %, en grande partie grâce aux investissements et aux exportations liés aux minerais.

En effet, la tranche d'âge dans l'intervalle de 0-24 ans représente les deux tiers de la population congolaise, dont 48% d'enfants de 0-14 ans. Avec un taux de croissance démographique moyen de 3,2 %, la RDC comptera près de 300 millions d'habitants en 2050. Cette population nombreuse, essentiellement jeune, représente un atout considérable.

Avec un indice de capital humain (ICH) de 0,37 (inférieur à la moyenne de 0,40 pour l'Afrique subsaharienne), ce qui signifie qu'un enfant congolais né aujourd'hui ne peut s'attendre à réaliser que 37 % de son potentiel, par rapport à ce qu'il aurait pu faire s'il avait bénéficié d'une expérience scolaire complète et de qualité et de conditions de santé optimales. Un enfant congolais de 4 ans est censé achever 9,1 années de scolarité avant son 18e anniversaire, ce qui se traduit par seulement 4,5 années de scolarité après ajustement pour l'apprentissage.

Soulignons par ailleurs qu'au cours des cinq dernières années, la RDC a connu une vaste réforme de l'éducation et un taux d'expansion sans précédent dans le secteur primaire. L'adoption de la politique phare de 2019 sur la gratuité de l'enseignement primaire qui a réduit de moitié le coût de l'éducation pour les enfants inscrits dans les écoles publiques au cours de sa première année de mise en œuvre.

En effet, le projet en préparation PEQIP est conforme à la stratégie de la Banque mondiale pour l'Afrique sur deux priorités clés : (i) investir dans les personnes et (ii) rendre les institutions plus efficaces et plus responsables. Il contribue aussi directement à la pratique mondiale de la Banque mondiale en matière d'éducation, qui vise à mettre fin à la pauvreté éducative et à faire en sorte que, au minimum, tous les enfants aillent à l'école et apprennent à lire avant l'âge de 10 ans.

C'est à ce titre que le gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale pour l'exécution d'un « Projet d'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire », (PEQIP) en sigle, placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (MEPST). Le projet sera mis en œuvre dans les provinces ci-après : Kinshasa, Ituri, Kasai, Kasai- Central, Kasai - Oriental et Sud - Kivu.

**L'objectif de développement du projet est d'accroître l'accès à des environnements d'apprentissage améliorés et renforcer la qualité des pratiques d'enseignement et de la gestion du système.**

Le projet comprend initialement trois (3) composantes. Cependant s'ajoute la composante CERC pour des cas d'extrême urgence.

**Composante 1 : Amélioration de l'accès à des environnements d'apprentissage (USD 20 millions de dollars)**

L'objectif de cette composante est d'améliorer l'accès à des environnements d'apprentissage de qualité incluant les filles et les enfants handicapés, dans les communautés des cinq provinces cibles dont les besoins sont les plus importants. Le projet financera la construction, l'aménagement et l'équipement de salles de classe accessibles aux handicapés et respectueuses de l'environnement, ainsi que des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Les infrastructures seront construites de manière à atténuer les risques posés par le changement climatique et les aléas naturels, y compris des salles stratégiquement situées qui peuvent servir d'abris en temps de crise.

**Composante 2 : Améliorer l'efficacité des enseignants (USD 34 millions).**

L'objectif de ce volet est de rendre l'enseignement plus efficace sur le plan de l'apprentissage et de l'intégration des filles. Elle est composée de deux sous-composantes qui visent à fournir du matériel d'enseignement et d'apprentissage essentiel, à renforcer le développement professionnel continu, à soutenir l'introduction du recrutement et de l'avancement de carrière fondés sur le mérite et à augmenter la proportion d'enseignantes. Ces deux sous-composantes poursuivent les objectifs suivants :

*Sous-composante 2.1 : Renforcement de l'enseignement en classe (29 millions de dollars).* L'objectif de cette composante est de renforcer l'efficacité des pratiques d'enseignement et d'apprentissage grâce à la fourniture de matériel d'enseignement et d'apprentissage essentiel et au renforcement régulier des capacités des enseignants.

*Sous-composante 2.2 : Soutenir les réformes de l'efficacité des enseignants (5 millions de dollars).* Les objectifs de cette sous-composante sont les suivants : (i) promouvoir le recrutement au mérite des enseignants du primaire ; (ii) augmenter le nombre d'enseignantes qualifiées du primaire ; et (iii) renforcer le développement de la carrière des enseignants par la mise en œuvre alignée des normes professionnelles, des évaluations de performance et des promotions.

**Composante 3 : Renforcement des systèmes et de la gestion des projets Inclusion sociale, gestion du projet, et assurance qualité (USD 15 millions) :**

Les objectifs de cette composante sont de (i) renforcer les systèmes pour générer et utiliser l'information pour la gestion de l'éducation et l'assurance qualité, et pour développer, suivre et rendre compte de la planification stratégique de l'éducation sensible au genre à un niveau décentralisé ; et (ii) assurer la capacité globale de mise en œuvre pour atteindre les résultats du projet. Le soutien sera fourni pour compléter les activités financées séparément par le GPE-System Capacity Grant (SCG).

Elle comprend deux sous-composante dont la première Sous-composante 3.1 : Renforcement des systèmes de gestion essentiels (9,35 millions de dollars). S'appuyant sur la réforme numérique du système d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS) soutenue par le projet PERSE (P172341), le projet soutiendra le renforcement des capacités et les activités opérationnelles pour

produire l'annuaire statistique national pour les années académiques 2024-2025 à 2026-2027. La seconde est Sous-composante 3.2 : Soutien à la gestion, au suivi et à l'évaluation du projet (5,65 millions de dollars). L'objectif de cette sous-composante est de s'assurer que les capacités et les systèmes sont en place pour atteindre les résultats du projet tout en adhérant aux garanties et aux exigences de l'entreprise, y compris celles relatives aux fonctions fiduciaires et au suivi, à l'établissement de rapports et à l'évaluation.

#### **Composante 4 : Réponse d'urgence contingente (CERC) (0 USD)**

Un CERC sans frais serait inclus conformément à la politique de financement des projets d'investissement (IPF) de la Banque mondiale (paragraphe 12 et 13) pour les projets en situation de besoin urgent d'assistance ou de contraintes de capacité.

Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de crise qui a causé, ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

#### **1.4 Les Risques Sociaux et environnementaux du PEQIP**

Les provinces ciblées par le PEQIP (Kasaï ; Kasaï - Central ; Kasaï-Oriental ; Sud-Kivu et Ituri,) sont soumises à plusieurs contraintes et défis environnementaux et sociaux dont les principaux sont les suivants :

##### Des impacts environnementaux

- Liés au Choix des sites pour les potentielles constructions
- Liés à l'existence des écoles situées dans des zones difficilement accessibles
- Liés à l'existence des écoles construites au mauvais endroit

## Des risques et impacts sociaux

- Liés aux VBG faute de vulgarisation, de préparation efficiente, faible motivation des enseignants dans tout le processus de la gratuité de l'enseignement de base ;
- Liés à l'exclusion des enfants PA des écoles et assujettis à des traitements discriminatoires ;
- Liés à l'exclusion des enfants déplacés internes, des réfugiés, des désœuvrés, des enfants ex-soldats dans les microprojets de réinsertion en milieu scolaire ;
- Liés à l'exclusion et de stigmatisation des enfants survivants des VBG, des enfants vivant avec VIH dans les écoles ; ceux vivant avec handicap ;
- Liés à l'inaccessibilité en cas de construction des salles de classe dans les sites dont la sécurité est menacée, les sites à tendance sismique
- Impact dû au manque de sensibilisation des parents sur l'inclusion des filles en milieu scolaire.

### **1.5. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes**

L'élaboration du PMPP a connu une intense activité des participants qui ont apporté plusieurs informations et préoccupations, et espèrent que leurs attentes rencontreront l'attention des décideurs pour améliorer l'accès équitable et les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles au niveau primaire, en particulier pour les filles et les enfants vivant avec handicap. Les participants au niveau des provinces du Kasai-Central, Kasai, Ituri et Sud-Kivu ont relevé majoritairement la crainte d'observer une prolifération des élèves dans les salles des classes qui malheureusement ne sont quasiment pas équipées, les élèves assis à même le sol, les salles des classes exiguës, cette promiscuité pourrait exposer les élèves surtout les filles à des maladies respiratoire, à la malpropreté et à des maladies chroniques. La crainte relative au recrutement des enseignants sans respect des procédures d'engagement, la problématique liée aux risques sociaux ont été soulevées de manière générale et celle des risques d'EAS/HS de manière spécifiques. A cet effet, ils ont recommandé de vulgariser le Mécanisme de Gestion des Plaintes, le code de bonne conduite dans les écoles et les canaux de communication entre le projet et les écoles sans toutefois passer par les voies officielles en vue de ne pas obstruer les informations.

En effet, pour une réussite du projet PEQIP, les parties prenantes ont émis les vœux d'intégrer l'environnement d'apprentissage et social en milieu scolaire, l'importance des manuels scolaires et de matériels didactiques, qui font encore défaut, l'amélioration des conditions salariales des enseignants, l'instauration des «Comités de suivi -Appui et Contrôle », l'accompagnement dans la sécurisation des terrains par des titres fonciers sur lesquels sont construites la majorité des écoles publiques, rajeunir le personnel enseignant et assurer leur formation continue, doter les écoles en mobiliers et fournitures scolaires.

Durant la phase des consultations publiques, les préoccupations majeures consistaient à améliorer la qualité de l'enseignement, les conditions sociales des enseignants, construire des installations



hygiéniques appropriées à toute catégories d'élèves , accompagner le processus de mécanisation pour la paie et des enseignants et le fonctionnement des écoles, sensibiliser l'enfant autochtones pygmée sur l'importance de l'école ainsi que de l'éducation, fournir en quantité suffisant des manuels scolaires et en matériels didactiques en rapport avec le flux d'enfants filles, les enfants handicapés ; tous bénéficiaires de la gratuité de l'enseignement dans l'objectif de mieux encadrer tous les élèves et enfin rendre le Mécanisme de Gestion des plaintes fonctionnel dans toutes les écoles primaires.

La consultation et la participation des parties prenantes reposent sur une démarche inclusive et participative conduite durant tout le cycle du projet, dans le but de construire autour des parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs pour l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

Des rencontres institutionnelles et des séances de consultations des parties prenantes ont été menées dans chacune des provinces ciblées par PEQIP, à savoir le Kasai, le Kasai- Central et le Sud-Kivu, et Ituri de la période allant de septembre 19 au 29 septembre 2023.

Les acteurs ciblés étaient constitués des membres des Gouvernements provinciaux (Conseiller du gouverneur en matière de l'éducation, Ministres provinciaux en charge de l'enseignement primaire secondaire et technique), des services techniques provinciaux, les acteurs locaux en matière de l'enseignement et de l'éducation, les représentants des groupes vulnérables, les acteurs de la société civile en matière de l'enseignement, les provinces éducationnelles, les institutions étatiques qui s'occupent des questions relatives au genre, les personnes vivant avec handicap, les peuples autochtones, les syndicats des enseignants, les Associations des parents d'élève.

Ces consultations ont revêtu deux volets. Le premier consistait d'abord à expliquer aux parties les objectifs du projet ainsi que son montage institutionnel de manière générale. Ensuite pour le volet 2, l'instrument PMPP a été expliqué aux participants afin de mieux comprendre à quel niveau chaque partie prenante sera impliquée afin de poursuivre les activités du PEQIP.

Par ailleurs, l'approche méthodologique qui a été adoptée est la démarche participative : rencontre d'information, d'échange, analyse rapide de la situation des filles dans l'enseignement de base, et de discussion autour du programme, rencontre et entretien avec la ministre provinciale de l'ESPT, Séance de travail avec le conseiller du ministre en charge de l'éducation sur l'identification des parties prenantes par catégorie proposée et les outils méthodologiques tels que l'entretien semi-structuré et le focus group ont été mobilisés et appliqués comme mode opérationnel.

## **2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES**

La mise en œuvre du projet PEQIP va affecter une gamme variée des parties prenantes qui ont été consultées dans les cinq provinces concernées à savoir : le Kasai, le Kasai -Central, le Kasai-Oriental, Sud-Kivu, et Ituri en tenant compte des impacts du projet sur elles, leur niveau de participation et pour d'autres parties prenantes, leur influence dans la mise en œuvre de ce projet.

### **2.1 Démarche méthodologique**

Afin d'élaborer un plan efficace, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte les intérêts diversifiés que pourraient susciter le projet. Entre autres, besoin de participation, la prise en compte du niveau de vulnérabilité des parties prenantes, la définition des priorités dans la mise en œuvre des activités. Un accent est mis pour comprendre comment chaque partie concernée pourrait être affectée, ou comment elle perçoit d'être affectée, de façon à mieux les informer et à comprendre leurs opinions et préoccupations.

Le processus d'identification des personnes et des organisations dans chaque groupe est continu. À ce jour, un grand nombre de parties susceptibles d'être affectées et intéressées ont été identifiées à partir de contacts et consultation que le Projet a déjà respectivement établis et menées avec les communautés, les autorités et les services techniques.

### **2.2 Parties touchées/ affectées directement par le projet**

Les parties touchées sont des individus, groupes, populations locales et autres parties prenantes susceptibles d'être affectées par les activités du projet, directement ou indirectement, positivement ou négativement. Le PMPP se focalise en priorité sur les personnes touchées directement et négativement par les activités du projet.

### **2.3 Parties prenantes institutionnelles**

Les parties institutionnelles sont les administrations locales, le Ministère de l'Enseignement Primaires Secondaire et Techniques (MEPST), les directions provinciales de l'EPST, le Ministère de Genre Famille et Enfant, le Ministère des affaires sociales , Ministères du budget, Division provinciale des affaires sociales du Genre et de la jeunesse, institution étatiques qui s'occupent des questions relatives au genre ou aux VBG/EAS , autre partenaire technique et financier , ONG locales et nationale ( œuvrant dans le domaine de l'enseignement primaire , secondaire et technique) les élus locaux et nationaux, les gestionnaires des écoles, le personnel enseignant.

### **2.4 Bénéficiaires**

Direct : - Elèves,  
-Personnel enseignant

- les filles en âge scolaire,
  - les élèves vivant avec handicap
  - Directeur d'école primaire
  - Inspecteurs
  - Syndicats des enseignants
  - Parent, Association des parents d'élèves
- Indirects: Commerçants, PME, transporteurs, etc

## **2.5 Individus, groupes défavorisés ou vulnérables**

Lors des consultations du public , les femmes et les filles mères ou enceintes, les personnes vivant avec handicap ou avec VIH ainsi que les parents des enfants vivant avec handicap, les filles provenant des ménages vulnérables, les femmes chef de ménage, les veuve(s), veuf (s), les albinos, les personnes déplacées, les communautés pauvres ainsi que les populations autochtones, ont pris part au dialogue communautaire et participatif sur les activités du projet et les impacts susceptibles sur leurs vies ainsi que sur les communautés . Des approches spécifiques ont été utilisées pour donner à chaque catégorie des parties prenantes la possibilité de participer librement mais surtout de faire entendre leur voix.

## **2.6 Autres parties concernées**

Tenant compte leur niveau d'influence dans la vie communautaire, sur la mise en œuvre des activités ou encore ayant un intérêt quelconque sur les activités du PEQIP, les acteurs ci – après ont été consultés, il s'agit de :

- Représentants de l'administration locale (Chefs de quartier, bourgmestres, chefs de localité, maires, cadres de l'Administration publique)
- Leaders communautaires ;
- Les acteurs des organisations de la société civile, en particulier celles du cluster éducation, de défense des droits des femmes/filles et des droits de l'enfant et des communautés environnantes des écoles ;
- Les associations ayant une connaissance plus approfondie des caractéristiques environnementales et sociales de la zone du projet et des populations avoisinantes, ayant une capacité dans l'identification des risques
- Les associations des jeunes ;
- Les associations des transporteurs (Taxis et taxi-motos) ;
- Les médias

Les acteurs ciblés étaient constitués des membres des Gouvernements provinciaux (Conseiller du gouverneur en matière de l'éducation, la Ministre provinciale de l'enseignement primaire secondaire et technique) , des services techniques provinciaux, les acteurs locaux en matière de l'enseignement et de l'éducation, les représentants des groupes vulnérables, les acteurs de la société civile en matière de l'enseignement, les provinces éducationnelles, les institutions

étatiques qui s'occupent des questions relatives au genre, les personnes vivant avec handicap, les peuples autochtones, les syndicats des enseignants, l'Association des parents d'élève

Le tableau 1 ci-dessous fait ressortir les parties prenantes consultées dans les zones d'intervention du Projet

Tableau1. Les acteurs consultés dans le cadre du projet PEQIP

<b>Les parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par PEQIP</b>	<b>Individus, groupes vulnérables ou défavorisés</b>	<b>Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du PEQIP</b>	<b>Autres services</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel enseignant</li> <li>- Syndicats des enseignants</li> <li>- Parents</li> <li>- Associations des Parents d'élèves.</li> <li>- Communautés environnantes des écoles primaires</li> <li>- Gestionnaires des écoles publiques (non-conventionnées)</li> <li>- Coordination des écoles conventionnées</li> <li>- Promoteurs des écoles privées</li> <li>- Ecoliers</li> <li>- Fournisseurs d'équipements aux écoles</li> <li>- Organisations de la Société Civile (qui œuvrent dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire)</li> <li>- Cantines scolaires/Nutritionnistes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes vivant avec handicap (enfants et parents vivant avec handicap, parents des enfants vivant avec handicap)</li> <li>- Communautés locales et Peuple autochtones (Parents, enfants, femmes et filles)</li> <li>- Familles ou enfants déplacés</li> <li>- Parents vivant avec le VIH</li> <li>- Filles victimes de violences sexuelles</li> <li>- Parents des survivantes des violences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et technique (EPST)</li> <li>- Secrétariat général,</li> <li>- Equipe de coordination du Projet (ECP)</li> <li>- Ministère du Budget</li> </ul> <p>Coordinateur du Secrétariat permanent d'appui et de coordination du secteur de l'éducation (SPACE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Divisions provinciales des Affaires sociales, du Genre et de la jeunesse</li> <li>- Institutions étatiques qui s'occupent des questions liées au genre ou aux VBG/EAS/HS</li> <li>- Autres partenaires techniques ou financiers travaillant dans le secteur (Bailleurs de fonds, ONG (locales et nationales) qui œuvrent dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire et technique</li> </ul>

Les parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par PEQIP	Individus, groupes vulnérables ou défavorisés	Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du PEQIP	Autres services
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Police</li> <li>- Police de la protection des enfants et de lutte contre les violences faites aux femmes</li> <li>- Police responsable de la circulation routière</li> <li>- Agents de transport (bus, taxi, taxi-moto)</li> <li>- Personnel des écoles mécanisées</li> <li>- Personnel des écoles non-mécanisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>sexuelles</li> <li>- Femmes cheffes de ménage mono parental</li> </ul>		

### 3. MOBILISATION / ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

#### 3.1 Objectifs

Les objectifs de la mobilisation des parties prenantes sont de :

1. Renforcer le dialogue communautaire et participatif autour du projet afin d'une mobilisation effective des parties ;
2. Etablir des mécanismes d'interaction avec elles (groupes et parties) en vue de partager, en **temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée**, l'information pertinente sur le projet.
3. Consulter les parties prenantes et de modifier le PMPP pour inclure leurs commentaires lorsque des décisions majeures sur le projet sont prises, il faut noter aussi qu'il peut y avoir d'autres moments périodiques ou liés à des événements ou aux autres raisons de mettre à jour le PMPP (incidents ou événements majeurs, y compris les impacts des événements climatiques sur le projet, le passage d'une phase des activités du projet à une autre, l'insatisfaction du public à l'égard de certains aspects du projet.

#### 3.2 Méthodes de mobilisation de parties prenantes

Vu la nécessité d'une adhésion large autour de ce projet, une approche de communication mobilisatrice, informative, responsabilisante et interactive sera mis en place, en vue de susciter et maintenir l'engagement des parties prenantes au projet d'Amélioration de la Qualité de l'Enseignement Primaire en

RDC. Différentes méthodes de mobilisation soutiendront ce processus, il s'agit de : la diffusion des messages, des échanges d'information, des partages de connaissances, et d'expériences, des opportunités de dialogues interactifs, l'apprentissage des savoirs et pratiques et l'élaboration d'un consensus. Ainsi les différentes méthodes ci-après seront utilisées :

- 1) Les Réunions d'information et de concertation avec les décideurs : autour d'un ordre du jour structuré, l'équipe mettra sur table les principaux éléments stratégiques et de risque puissent être discutés avec les décideurs et les personnes influentes dans le but d'atténuer les risques de manière proactive ;
- 2) Les différents travaux de groupe avec des acteurs spécifiques serviront à collecter les opinions des groupes spécifiques sur les questions pertinentes en lien avec les activités du projet PEQIP.
- 3) Les Forums sectoriels : serviront à informer les groupes spécifiques pour susciter et maintenir leur engagement dans le processus de mise en œuvre du PEQIP
- 4) Les Forums communautaires : permettront d'échanger avec les différents segments de la communauté sur leurs préoccupations et attentes en vue du partage adéquat des renseignements sur les projets. Pour plus d'efficacité, ces forums communautaires devraient veiller à l'utilisation de la langue du milieu et à la diversité des parties prenantes, notamment, la participation des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables dont les personnes avec handicaps, les peuples autochtones, et les communautés locales.

Par ailleurs, afin de renforcer l'atteinte des objectifs du PEQIP ces différentes méthodes citées soutiendront les activités d'engagement des parties prenantes et précisément en ce qui concerne le financement des campagnes de communication et de sensibilisation pour s'assurer que les bénéficiaires ont accès aux informations sur le projet et comprennent de manière utile soumettre une plainte ou un retour d'information sur les interventions du projet, soit en utilisant la recours en matière de griefs (MGP), soit les mécanismes de suivi participatif et la manière d'accéder aux services de soutien aux victimes de VBG. En plus des activités de communication et de sensibilisation au niveau des écoles, le projet impliquera les organisations de la société civile (OSC), le syndicat des enseignants, les associations des parents d'élève et les défenseurs de l'éducation des filles, des personnes vivant avec handicap par le biais d'une communication et d'une sensibilisation ciblées au niveau provincial et national.

En outre, des processus de consultation des parties prenantes seront menés sur une base périodique concernant toutes les composantes du projet, afin d'assurer un dialogue continu avec les bénéficiaires, le personnel scolaire et les autres parties prenantes impliquées d'une autre manière que ce soit au projet. Les consultations seront adaptées aux différents publics dans le contexte local , provincial ou national et tiendront compte des préoccupations des populations défavorisées ou vulnérables dans les cinq provinces ciblées, en veillant à ce que leur voix et leurs réactions soient prises en considération lors de l'examen ou de la mise en œuvre de toute mesure corrective nécessaire. ; le projet financera le soutien technique et la formation des opérateurs de l'Allô Ecole (ligne verte) chargés de recevoir les rapports d'incidents SEA/SH et de fournir les premières orientations vers les prestataires de services ou vers le GRM pour une action ultérieure. En effet, le projet soutiendra par le financement l'assistance technique, le renforcement des capacités, le matériel et le soutien opérationnel pour assurer le fonctionnement des procédures centrées sur les survivants pour le traitement des plaintes

SEA/SH. Il s'agira d'identifier des prestataires de services de qualité en matière de violence sexiste dans les cinq provinces ciblées, d'élaborer et de maintenir des protocoles d'orientation parmi les prestataires de services, le cas échéant, et de financer des services minimaux pour combler les lacunes en matière d'assistance médicale, psychosociale et juridique (dans les domaines où des lacunes ont été identifiées probablement après la clôture du projet PERSE).

### **3.3 Stratégie proposée pour la dissémination de l'information**

La dissémination de l'information sera soutenue par un plan intégré de communication avec 3 sous composantes, il s'agit du : Plan de renforcement des capacités, plan de mobilisation sociale et un plan médias.

Le plan de communication permettra d'élaborer les messages clés en direction de différentes cibles, le types d'activités (communautaires et de plaidoyer), de faire la segmentation du public cible, de faire le choix des canaux pour la dissémination de l'information et de définir les méthodes d'expression du public sur les activités du PEQIP.

Différentes approches de communication seront utilisées en adéquation avec le contexte et les caractéristiques des groupes :

La communication des masses, la communication institutionnelle la communication visuelle, la communication écrite, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

### **3.4 Domaine d'application**

Le domaine d'application des activités de mobilisation des parties prenantes au PEQIP s'applique aux individus et aux groupes (selon la norme NES10) qui :

- Sont ou pourraient être affectés par le projet (les parties affectées par le PEQIP) ; et
- Peuvent avoir un intérêt dans le programme (les autres parties concernées).

### 3.5 Stratégie de consultation des parties prenantes

Pour plus d'inclusivité des opinions des cibles, une stratégie de communication croisée a été utilisée telle que reprise dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Stratégie de consultation des parties prenantes sur les différentes phases du PEQIP

Phase du projet	Thème de la consultation	Approche	Période et outils de travail	Les parties prenantes	Responsabilités
Phase de préparation du projet	Information sur le Projet Objectifs, articulations et risques éventuels du projet	Entrevues interpersonnelles ou de groupe ; focus group forums sectoriels et réunions publiques d'information, Consultation des différents groupes de parties prenantes	Plan d'engagement environnemental et social (PEES) Evaluation sociale transitoire du projet Plan de prévention et d'atténuation des risques EAS/HS Plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO) PMPP de la phase du démarrage	Agences gouvernementales, ONG, société civile, secteur privé, le syndicat des enseignants –e-s, l'association des parents d'élèves, les gestionnaires d'écoles, les Chefs des confessions religieuses, les propriétaires des écoles privées et les représentant-e-s des bénéficiaires, les femmes, l'Administration locale, les élus nationaux et locaux, les leaders communautaires.	Ministère en charge de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique,  Ministères du Genre Famille et Enfants ;  Ministère des affaires sociales



<p>Phase de mise en œuvre</p>	<p>Résultats du projet, effets sur les groupes vulnérables et les communautés bénéficiaires, Niveau d'adhésion et d'appropriation des parties prenantes Réponses aux attentes et préoccupation des cibles, Mécanismes de gestion des plaintes environnementale et sociale susceptible d'affecter les bénéficiaires, code de bonne conduite, Plan d'action pour la prévention et l'atténuation des risques EAS/HS et la gestion des plaintes EAS/HS, Attentes et préoccupations des bénéficiaires,</p>	<p>Forums sectoriels d'échanges, réunions publiques d'information ; focus groups.</p>	<p>Trimestriellement ou en cas de nécessité  Feuillet d'information sur le processus ; Emissions radios/TV Documentaires, page Web ; Panneaux de visibilité</p>	<p>Agences gouvernementales, ONG, société civile, secteur privé, le syndicat des enseignants –e-s, l'association des parents d'élèves, les gestionnaires d'écoles, les Chefs des confessions religieuses, les propriétaires des écoles privées et les représentant-e-s des bénéficiaires, les PA, les femmes, l'Administration locale, les élus nationaux et locaux, les leaders communautaire.  Agences gouvernementales, Entrepreneurs, ONG, société civile, secteur privé et les bénéficiaires directs, les communautés environnantes des écoles.</p>	<p>Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, Ministère du Genre Famille et enfant</p>
-------------------------------	---	---	---	--	--

<p>Phase d'exploitation</p>	<p>Appropriation des acquis, Evaluation des besoins pour la pérennisation de la politique de gratuité ; Mesures de sauvegarde Environnementales et sociales (Gestion des plaintes) ; Plan d'action pour la prévention et la gestion des cas d'EAS/HS</p>	<p>Réunions d'information publique, Panneaux d'affichage ; Site Web ; Revues des activités ; Communiqué de presse et de radio à la clôture du projet ; Brochures d'information</p>	<p>À déterminer</p>	<p>Communautés, Chefs de confessions religieuses, secteur privé, les gestionnaires d'écoles, les propriétaires des écoles privées, les entités gouvernementales impliquées dans le projet, la société civile et les groupes spécifiques ( femmes , jeunes , PA, personnes handicapées, le personnel enseignant , les syndicats des enseignant-e-s), les administrations locales , les médias , les élus nationaux et locaux , les leaders d'opinion .</p>	<p>La Présidence de la République, Le Gouvernement, le Parlement, les communautés, le secteur privé, les confessions religieuses, les syndicats des enseignants les notabilités locales et la société civile et les groupes vulnérables.</p>
-----------------------------	--	--	---------------------	---	--

### **3.6 Stratégie proposée pour incorporer les voix et points de vue des groupes vulnérables**

L'un des objectifs d'un PMPP étant d'identifier les personnes ou les communautés qui sont ou pourraient être touchées par le Projet y compris les personnes vivant avec handicap, les albinos, les enfants autochtones et les autres groupes vulnérables, en utilisant une approche participative et en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes. La consultation des PA nécessitera l'utilisation d'une approche croisée faisant intervenir :

1. La consultation des sources secondaires dans les communautés environnantes et les discussions avec les parties prenantes administratives ;
2. Les peuples autochtones eux-mêmes et des institutions de défense des droits des Populations Autochtones dans les provinces ciblées ainsi que d'autres parties intéressées et de veiller à ce que ces parties prenantes soient effectivement engagées et maintenues dans le processus de mise en œuvre du projet. Les différentes approches de mobilisation sociale et de communication seront mises à profit pour l'atteinte de cet objectif.

Ainsi pour garantir la prise en compte effective des points de vue des communautés locales et peuples autochtones les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- Rencontres avec des peuples autochtones par catégories, en tenant compte du genre (sexe, âge,)
- Fourniture de services de traduction dans une langue minoritaire en cas de besoin ;
- Choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Services de transport vers la réunion la plus proche pour les personnes habitant aux endroits isolés ;
- Tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les peuples autochtones se sentiraient plus à l'aise pour poser des questions ou formuler les préoccupations.

### **3.7 Engagement des femmes et des filles dans la communauté et des associations féminines de la société civile et des personnes vivant avec handicap**

Une démarche de consultation des parties prenantes permettra de monter la cartographie des intervenants dans les zones du projet et l'identification des risques de VBG/EAS/HS au niveau local et dégager avec elles les pistes pour leur atténuation. Les consultations avec les personnes qui travaillent avec des adolescents et adolescentes les personnes vivant avec handicap et d'autres groupes à risque, et les leaders des associations féminines seront fortement encouragées en petits groupes uniquement pour les femmes/filles et dirigés par une femme si le besoin s'impose afin de comprendre leurs préoccupations liées aux activités du projet et des suggestions sur la façon d'y répondre. Les risques de VBG/EAS/HS seront discutés en se concentrant sur la perception générale des risques sans poser de questions ou discuter de l'expérience individuelle de la violence. En outre, ces réunions serviront à éveiller la conscience collective de celles-ci sur les risques et des tendances en matière de VBG/EAS/HS au sein de la communauté, pour favoriser la compréhension de la question et aussi s'assurer que la voix des femmes, des filles ainsi que les personnes vivant avec handicap soit prise en compte dans les recommandations faites à l'endroit du projet. *Cet exercice de consultations ciblées se fera de manière continue depuis la phase préparatoire jusqu'à la fin du projet.*

L'organisation et la gestion des communautés mettant souvent en mal la participation effective des femmes les filles, les personnes vivants avec handicap (appelés aussi « personne à mobilité réduite ») les personnes atteintes d'albinisme dans les enjeux communautaires, les discussions sectorielles avec ces groupes particuliers seront privilégiées surtout lorsqu'il s'agira des questions des VBG/EAH/HS qui suscitent très souvent des regards accusateurs et freine l'intégration des femmes dans la communauté.

Lors des consultations des parties prenantes, il sera important de mettre en exergue les besoins spécifiques des femmes, des filles, des personnes vivants avec handicap, les personnes atteintes d'albinisme ; relatives à leur bien-être, leur santé, leur hygiène menstruelle, et leur sécurité dans les communautés touchées et comprendre leurs expériences. Compte tenu de la gestion des rapports et relations sociaux femmes-hommes au sein des communautés et son influence sur la voix, les choix et le pouvoir des femmes et filles, il sera essentiel de s'assurer que les femmes, les hommes et les enfants touchés jouissent de la sécurité en vue de leur participation aux consultations.

Ces activités devront être faites dans le respect des principes de confidentialité et d'éthique afin d'assurer la sécurité des survivantes et la cohésion communautaire. Le renforcement des activités de dissémination d'information et de sensibilisation aidera les parties prenantes à mieux cerner les contours des VBG/EAS/HS, de définir le soutien possible aux survivant(e)s, de mettre en œuvre l'alerte précoce contre les VBG/EAS/HS et de bâtir des synergies de prévention des VBG/EAS/HS. La formation des relais communautaires, la cartographie des services ainsi que le mécanisme de gestion des plaintes (MGP), et les voies de référencement de sorte que toute personne qui évoque des violences puisse être orientée immédiatement vont tous renforcer la compréhension des questions relatives à la prévention et réponse aux VBG/EAS/HS au sein des communautés ciblées.

### **3.8 Gestion et traitement des questions liées aux VBG/EAS/HS**

Les questions liées aux VBG/EAS/HS touchent évidemment des sujets très sensibles au sein d'une communauté relatifs au dynamique de pouvoir entre homme et femme, la prise de décision au sein du foyer, les notions d'égalité de sexe, et la prise en charge des survivant(e)s qui peuvent ou ne pas être disposé(e)s à chercher une assistance par peur d'être stigmatisé(e)s par la société ou de ne pas trouver un service sécurisé et confidentiel de qualité.

De manière générale, toute séance de consultation communautaire avec les femmes ou les filles, ou les hommes ou les garçons, doit être menée dans des groupes de sexe séparé, et de préférence de tranche d'âge ségréguée si approprié, avec un facilitateur ou une facilitatrice du même sexe que le groupe et dans un cadre sécurisé et confidentiel, tout en respectant les principes de collecte des informations relatives aux incidents de VBG, surtout de violences sexuelles.<sup>1</sup> Ces consultations ne devraient pas non plus demander des informations spécifiques relatives aux incidents de VBG de manière personnelle ; l'objectif est de comprendre le contexte, le milieu, et les risques que vivent les femmes et les filles de manière quotidienne. En outre, avant d'organiser ces consultations, une cartographie des prestataires de services de prise en charge dans la zone en question doit être vérifiée et actualisée car toute personne cherchant une assistance

---

<sup>1</sup> Voir *Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence*, Organisation mondiale de la santé, 2007.

personnelle par suite de ces consultations doit être référée directement aux services de soutien indiqués dans la zone.

Toute séance de sensibilisation communautaire doit tenir compte de ces mêmes principes de sécurité et confidentialité. En plus, les séances de sensibilisation en masse devraient être utilisées pour disséminer des informations de base concernant les VBG/EAS/HS et les services disponibles dans la zone et pas pour solliciter des informations sur des incidents de VBG/EAS/HS spécifiques auprès des femmes et des filles. De la même manière, toute personne cherchant une assistance à la suite d'une séance de sensibilisation doit être référée immédiatement aux services de soutien indiqués. Un système de référencement local doit donc être développé avant toutes sensibilisations.

Le plan d'action EAS/HS pour le Projet présente de manière plus détaillée les principes de base concernant les communications avec les communautés ciblées sur les questions liées aux VBG/EAS/HS et aussi la prise en charge des survivant(e)s, y compris un protocole de réponse aux cas de EAS/HS.

### 3.9 Calendrier actualisé

Des activités de la communication et de la mise en œuvre du PMPP sont proposées dans le tableau suivant<sup>2</sup>.

#### Activités du PMPP pendant la durée du projet

	3 <sup>ème</sup> Trim Avant démarrage du projet	4 <sup>ème</sup> Trim avant démarr age du projet	1 <sup>er</sup> Trim. lancement du projet	2 <sup>ième</sup> Trim. lancem ent du projet	3 <sup>ième</sup> Trim lancem ent du projet	4 <sup>ième</sup> Trim lancem ent du projet	Sujets/Mes sages	Parties prenantes ciblées
<b>Couverture Médiatique : le chiffre fait référence au nombre du livrable par activité par trimestre pour chaque province. Responsable Spécialiste en communication</b>								
Publicité	3	3	2	2		2	Information sur le Projet Objectifs, articulations et risques du projet Inscriptions dans les écoles publiques	Toutes les parties prenantes
Article de Presse	5	5	3	2			Objectifs, articulations et risques du projet	Acteurs exerçant une influence sur la mise en œuvre du projet PEQIP
<b>Presse Audiovisuelle/ Emission, sensibilisation. Responsable Spécialiste en communication ECP</b>								
Télévision	10 Télé nationale	10 Télé national e	25 Télé nationale	5 Télé national e			Information sur le Projet Enjeux et bénéfices	Toutes les parties prenantes

<sup>2</sup> Il sera mis en place une stratégie de communication (cette stratégie sera aussi constituée des différents plans) par le spécialiste en communication du projet afin d'assurer la bonne conduite des activités de communication de ce plan de mobilisation des parties prenantes. Cette stratégie sera construite sur base de l'identification des besoins en communication sous le format des échanges avec les partenaires locaux spécialiste en communication. Ces échanges peuvent être organisés en ateliers ou en focus group. C'est à l'issue de ces différentes réunions d'échange que l'Expert chargé de communication du projet PEQUIP que le projet va ressortira des message clés. Ces messages clés seront transmis dans le plan de communication.

Avant que le plan de communication soit mis en œuvre, une convention entre PEQIP et la radio communautaire sera signée. Cette convention reprendra dans ses annexes un plan de media. Ces plans de media peuvent être ponctuels ou précises. Il se pourrait que ces plans de media recommandent des plans de formations sur les différentes thématiques qui seront préalablement sélectionnées.

							du projet, articulations et risques éventuels du projet ; Inscriptions aux écoles	
Radio	20/ 5 provinces Radio nationale	50 5 provinces Radio nationale + locale	10 5 provinces Radio locale	10 5 provinces Radio locale+ Nationale			Information sur le Projet ; Enjeux et bénéfices du projet Approches de gestion des risques du projet Inscriptions dans les écoles primaires publiques écoles	Individus, groupes vulnérables ou défavorisés ; Acteurs exerçant une influence sur la mise en œuvre du projet PEQIP
Roll up <sup>3</sup> / X-Tends	5 provinces.	5	1				Inscriptions dans les écoles primaires publiques	PEQIP
<b>Réunions de Consultation du public des parties prenantes. Responsable Spécialiste Env. et Sociale</b>								
Focus group	5/province	5/ province s	5/ province	5 /provinc e	5/ provinc e	5/ provinc es	Information sur le Projet Enjeux du projet, risques et gestion des plaintes Préoccupations des groupes cibles (handicapés, femmes, peuples autochtones	Les communautés locales et peuples autochtones, les femmes, le groupe des Jeunes.

<sup>3</sup> Un roll up. Connue aussi sous le nom d'enrouleur ou dérouleur, est un support de communication qui permet à une entreprise, une agence de véhiculer un ou plusieurs messages. Il est composé d'un support pied généralement en aluminium et d'une barre horizontale en haut.

							communautés marginalisées etc.)	
Forum communautaire	5 / province	10/province	05/province	5/ province			Information sur le Projet Enjeux du projet ; mesures d'atténuation et de gestion des plaintes Engagement communautaire et des parties prenantes Engagement des groupes vulnérables et accès aux écoles aux écoles publiques	Individus, groupes vulnérables ou défavorisés (les jeunes filles, enfant en âge scolaire vivant avec handicap, les enfants peuples autochtones
Forum sectoriel	10 / province	20/ Province	5/ Province	5/provinces			Impacts et opportunités du projet par secteurs	Les ministères de l'enseignement Primaire Secondaire et Techniques, Ministère du Genre famille et Enfant, Ministère des affaires sociales, ministère des finances ainsi que



								les coordinati ons provincial es rattachées à ces ministères
Réunion avec les décideurs	1/province	1/ province	5/provinces	5/provi nces			Information sur le Projet Allocation des ressources et effort du projet	Les leaders locaux, provinciau x, et au niveau national
Activités de plaidoyer		10 1/provin ce	3 provinces	5provin ces			Engagemen t des groupes vulnérables sur l'accès aux écoles	La société civile

### **Note explicative**

Les activités de communication consisteront principalement en faisant :

- a. Le plaidoyer afin d'obtenir l'adhésion de toutes les autorités politico -administratives et les principaux décideurs au niveau provincial et municipal et ;
- b. La mobilisation sociale afin d'obtenir l'implication de toutes les couches de la population.

En ce qui concerne le plaidoyer, il sera question entre autres d'organiser les visites/réunions de consultations auprès des membres des gouvernements provinciaux et des autorités et leaders d'opinion locaux concernées. Ceci peut avoir lieu une fois par trimestre

1.2. Organiser les réunions de consultations avec les agences humanitaires à l'instar de l'UNICEF, services étatiques et opérateurs privés du secteur de l'éducation et assainissement dans les zones du Projet.

En ce qui concerne la mobilisation sociale, il sera question d'organiser :

- des réunions de débriefing et de consultations publiques avec différents groupes sociaux (les comités des parents, les enseignants, les point - focaux VBG, les comités de gestion des plaintes, les églises, écoles...) avant, pendant et après la réalisation des activités du Projet ;
- des réunions spéciales de consultation avec les groupes spéciaux (tels que les Populations Autochtones) et/ou marginalisés (femmes, Personnes vivant avec handicap, les personnes atteintes d'albinisme) sur des thématiques spécialement dédiées
- des affiches/panneaux d'information à des lieux stratégiques pour la visibilité des travaux du Projet
- diffuser les spots éducatifs à travers différents canaux de proximité (églises, radio communautaires, marchés...)
- Réaliser des émissions à la radio communautaire et télévisions locales avant, pendant et après la réalisation des travaux

- Organiser la cérémonie officielle importante pour la visibilité d'une activité cruciale jugée par les parties prenantes dans les différentes langues locale des provinces concernées

NB : Ces activités seront supervisées par le coordonnateur du PEQIP et prises en charge par les différents spécialistes du projet.

## 4. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR L'EXECUTION DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

### 4.1 Ressources

L'atteinte des objectifs du PMPP nécessite une mise en œuvre adéquate des activités. L'enveloppe budgétaire allouée à la mobilisation des parties prenantes couvrira les dépenses ci-après :

**Tableau 5 – Budget annuel estimatif de PMPP**

N°.	Activités clés	Qté.	Unité	Budget unitaire (USD)	Budget total (USD)
<b>1</b>	<b>Couverture médiatique :</b>				<b>12500</b>
	Presse écrite (Journaux)	10	Publicité	100	1000
		10	Article de presse	100	1000
	Presse Audio visuelle				
	Télévision	5	Emissions	500	2500
	Radio	50		100	5 000
	Roll up/ X Trends <sup>4</sup>	10	Publicité	300	3 000
<b>2</b>	<b>Réunions de consultation</b>				<b>110 500</b>
	Focus groups	30	Séances	500	15 000
	Forum communautaire	30	Séances	2000	60 000
	Forum sectoriel	30	Séances	1000	3 000
	Réunion avec les décideurs	5	Séances	1500	7 500
	Activités de plaidoyer	5	Séances	3000	15 000
<b>3</b>	<b>Cout de mission sur terrain</b>				<b>30 000</b>
	Prise en charge des personnes ressources	5		2000	10 000
	Location véhicule	FF		10000	10 000
	Billets d'avion	FF		7000	7 000

<sup>4</sup> Un roll up. Connue aussi sous le nom d'enrouleur ou dérouleur, est un support de communication qui permet à une entreprise, une agence de véhiculer un ou plusieurs messages. Il est composé d'un support pied généralement en aluminium et d'une barre horizontale en haut

	Autres frais (Go pass /Taxes provinciales)	FF		1000	1 000
	Matériels (Supports pédagogiques)	FF		2000	2 000
<b>4</b>	<b>Matériels de visibilité</b>				<b>27 000</b>
	Panneau publicitaire	5		1000	5 000
	T-Shirt	1000		10	10 000
	Dépliant	10 000		0.35	3 500
	Brochure d'information	1000		2	2 000
	Casquette	1000		2	2 000
	Stylo	1000		2	2 000
5	Documentaire	FF		1	2 500
<b>Total</b>					<b>179 500 USD</b>

## 4.2 Fonction et responsabilité de gestion des ressources

La mise en œuvre de PMPP exige qu'un personnel soit affecté avec une description des tâches, définissant les responsabilités et le rôle de chaque acteur. L'Equipe de Coordination du Projet PEQIP sera tenue pour responsable de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, les experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux, ainsi que le/la/l'expert en VBG seront chargés de coordonner les activités du PMPP appuyés par les experts en communication et en engagement citoyen.

**Tableau 6. Personnes ressources et Responsabilités**

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités
1.	ECP/PEQIP	Coordonner et superviser la mise en œuvre du PMPP ; Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).
2.	Experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux, l'expert en VBG et les experts provinciaux en gestion des risques et impacts Env. et Sociaux dans les ECP/provinciaux	Chargés de la mise en œuvre du PMPP, sous la supervision du Coordonnateur du projet PEQIP ; les spécialistes sauvegarde sociale (avec expérience VBG) sont intégrés dans les ECP Provinciales
3.	Le Responsable Administratif et Financier du projet PEQIP	Confirmer l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes
4.	Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) du projet PEQIP	Elaborer les contrats avec les différents prestataires (contrat avec les radios et télévisions, site Web, les consultants)
5.	Spécialiste en suivi évaluation	Faire le suivi et l'évaluation du PMPP en collaboration avec les spécialistes des sauvegardes
6.	Spécialiste en communication	Charger d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de communication en référence au PMPP
7.	Les équipes techniques de coordination nationale et les équipes technique d'implémentation provinciale	Communiqueront (échanges) avec les parties prenantes (y inclus les ECP et ECP provinciaux) sur le choix des sous-projets, l'emplacement, les modalités de mise en œuvre du sous-projet selon le besoin ressenti par la communauté pendant la phase de préparation et de la mise en œuvre du Projet et répondre à la question de la redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires du Projet.
8.	Les représentants des ONG de la société civile, y compris celle de lutte contre les VBG	Chargé de suivi de la mise en œuvre du PMPP

## 5. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Le projet PEQIP a mis en place, conformément au nouveau Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, un mécanisme de gestion des plaintes<sup>5</sup>. L'Emprunteur doit mettre en place une démarche de résolution des griefs (faisant ainsi référence à la NES n°10 dès que possible dans la phase de développement du projet). L'objectif sera d'assurer, de manière impartiale et transparente, la réception et le traitement des préoccupations, des plaintes et des litiges liés relatifs au projet.

Par ailleurs, il conviendra de noter que le projet s'alignera sur le mécanisme de gestion des plaintes, MGP institutionnalisé au sein du ministère de l'Enseignement primaire secondaire et technique. Le projet financera la mise en place d'une structure de back-office MGP, l'assistance technique, les activités de renforcement des capacités, le matériel et l'équipement, ainsi que la mise à niveau de la plateforme *Allô Ecole*.

La mise à niveau augmentera la capacité d'utilisation de la plateforme actuelle, améliorera son accessibilité et raccourcira les délais de résolution. Les capacités améliorées de la plateforme comprendront l'ajout et la fédération de nouveaux canaux de plaintes tels que le courrier électronique, les médias sociaux et la messagerie, ainsi que la mise en œuvre de rapports publics et de gestion régulièrement mis à jour. La mise à niveau impliquera également l'optimisation et l'automatisation des processus de communication et de rapportage entre l'équipe de coordination du projet, le MEPST et les points focaux MGP dans les cinq provinces ciblées. Les nouvelles capacités de la plateforme seront exploitées pour garantir que le retour d'information sur les interventions du projet soit reçu et géré en temps voulu. La mise à niveau des structures et procédures de gestion des plaintes à un niveau systémique améliorera la sécurité du système et les mécanismes d'accès, réduisant ainsi les risques d'utilisation abusive ou de piratage des données personnelles sensibles.

En effet, à titre préventif, les mesures de consultation et de participation, notamment les rencontres individuelles avec les personnes affectées par le projet (PAP), auront grandement permis de diminuer le nombre de réclamations.

La démarche sera simple et accessible au niveau local, ouverte à différents types de preuves. Elle permettra de :

- Réduire les délais potentiels à la mise en œuvre du projet, associés à des disputes non résolues en minimisant le risque de recours aux tribunaux ;
- Augmenter la transparence du processus ;
- Faire des ajustements et prendre des mesures correctives tôt dans le processus de réinstallation et de développement du projet ;

---

<sup>5</sup> Le Mécanisme de gestion de plainte du projet PEQIP est le même que celui utilisé par le projet PERSE moyennant quelques spécificités dans le cadre du MGP institutionnalisé par le ministère de l'enseignement primaire et secondaire et Technique. Ce MGP institutionnalisé par le MEPST s'applique par conséquent dans tous les projets du secteur de l'éducation dont le projet PEQIP.

Les spécificités dont il est question dans ce MGP sont les provinces non couvertes par le projet PEQIP, le personnel enseignant non formé en MGP/EAS et n'ayant pas signé le code de bonne conduite.

- Les mécanismes de gestion des plaintes/griefs/suggestions devront être effectifs avant le début de la mise en œuvre de la réinstallation. Ils seront donc établis à l'amorce du processus de consultation et de participation des PAP.

Un mécanisme de gestion des plaintes est défini comme un système permettant de répondre aux questions, préoccupations ou clarifications relatives au projet, de résoudre les problèmes résultants de la mise en œuvre des interventions du projet et de traiter efficacement les réclamations/suggestions/plaintes émanant des parties prenantes qui se sentent impactées négativement par les activités du projet.

Les caractéristiques d'un Mécanisme de gestion de plaintes (MGP) opérationnel et effectif se déclinent comme suit :

- ✓ Multiples points de recueil des plaintes, accessibles et sans coût pour le/la plaignant(e)
- ✓ Procédures de traitement des plaintes qui sont claires, transparentes et suivent des standards fixes
- ✓ Processus de traitement et résolution des plaintes qui est rapide et efficace y compris en termes de feedback au/à la plaignant(e)

Toutefois, des procédures spécifiques aux plaintes relatives à l'exploitation et abus sexuels et au harcèlement sexuel (EAS/HS) sont formulées séparément dans le document étant donné la spécificité et la sensibilité de ces dernières dont le traitement doit être axé sur les survivant(e)s et doit se conformer aux principes directeurs d'une prise en charge éthique de ces cas, notamment le respect des droits et du choix du/de la survivant(e), la confidentialité, la sécurité, et la non-discrimination.

Le tableau ci-dessous représente les actions concrètes qui seront menées par la Coordination du PEQIP en ce qui concerne l'effectivité du fonctionnement du MGP PEQIP

**Tableau 7 Mise en œuvre du MGP PEQIP**

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel \$
Elaboration (préparation et validation interne) du MGP du Projet, y compris des procédures spécifiques pour la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées à l'EAS/HS	Experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux le (la) spécialiste en VBG	Coordonnateur National, Spécialiste communication	Trois mois après recrutement du spécialiste en Sauvegarde Environnementale et questions sociales, et le (la) spécialiste en VBG	PM
Elaboration des outils de travail nécessaires	Experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux, et le (la) spécialiste en VBG	Consultants	Mise en œuvre effective du projet	A budgétiser
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaires au	Experts en gestion des risques et impacts	Equipe fiduciaire du projet	Dès l'entrée en vigueur du projet	A budgétiser

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel \$
fonctionnement du MGP, y compris pour le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées à l'EAS/HS	environnementaux et sociaux le (la) spécialiste en VBG			
Informations/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme des plaintes, y compris sur les procédures spécifiques au traitement des plaintes d'EAS/HS	Experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux et le (la) spécialiste en VBG	Equipe fiduciaire du projet et Coordonnateurs provinciaux ainsi que les points focaux VBG	Dès l'entrée en vigueur du projet	A budgétiser

### 5.1 Description du Mécanisme de Gestion des Plaintes du PEQIP

Le Manuel du Mécanisme de gestion des plaintes du Projet d'Equité et de Renforcement du Système Educatif (PERSE) sera être mis à jour pour prendre en compte les activités de la Composante 1 du PEQIP relative à l'Amélioration de l'accès à des environnement d'apprentissage).

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes du PEQIP sera accessible, rapide et suivra des procédures de recueil, de traitement, de résolution et de feedback bien définis et transparents. Afin de garantir l'accessibilité au MGP de toutes les parties prenantes, il sera déployé sur quatre niveaux suivants de recueil et de traitement des plaintes :

- ✓ Comité local MGP établi au sein de l'école : Composé de trois membres : Enseignante, qui servira aussi en tant que point focal relatif à l'EAS/HS au niveau de l'école, parent, représentant(e) communautaire ou représentant(e) d'une ONG locale. Les membres du comité local devront inclure au moins une femme
- ✓ Points focaux dans les Sous-Directions Provinciales de l'Education (Sous PROVED) et les PROVED (Direction Provinciale de l'éducation (PROVED)) : Un point focal MGP sera nommé dans chaque sous PROVED et PROVED et seront relayés par un back up qui sera aussi nommé par le MEPST.
- ✓ Plateforme *Allô École*/Numéro Vert : la plateforme *Allô École* sera accessible à toutes les parties prenantes à travers un Numéro Vert et transmettra les plaintes au Comité de Gestion des Plaintes établi au niveau National ; un autre numéro vert dédié au recueil des plaintes d'EAHS sera aussi installé et géré par une agence locale externe. En plus de ces moyens classiques de communication, la plateforme *Allô Ecole* dans le cadre de PEQIP va s'élargir aux autres canaux de communication MGP<sup>6</sup>notamment le courrier électronique, la messagerie, les médias sociaux

<sup>6</sup>Le Comité de Gestion des Plaintes au niveau national sera composé des représentant(e)s des différentes directions concernées par les interventions du projet ainsi que des représentant(e)s de la société civile. Il aura la charge de la coordination de tout le système en termes de suivi, documentation, analyse des plaintes et reporting. Le Comité recevra les plaintes soumises à travers la plateforme *Allô École*, dirigera ces plaintes vers les directions concernées pour traitement et résolution et sera chargé du suivi jusqu'à résolution et feedback vers le/la plaignant(e). De même, le Comité national recevra les plaintes qui n'auront pas pu être résolues au niveau local ou provincial, les dirigera vers la direction concernée et



ainsi que mettre à la disposition des parties prenantes les rapports publics ainsi que des rapports de gestion régulièrement mis à jour.

Ci-dessous la description de la composition, des tâches et procédures ainsi que des délais de traitement des plaintes à chaque niveau du mécanisme de gestion des plaintes :

**a) Niveau Local/Ecole - Comité Local du MGP**

- **Composition** (3 membres) : 1 représentant(e) des parents d'élèves, 1 enseignante, qui servira aussi en tant que point focal EAHS au niveau de l'école, et 1 représentant(e) de la communauté ou un membre d'une ONG active au niveau local. Un des membres du Comité doit obligatoirement être une femme.
- **Délai de traitement** : 5 jours
- **Tâches et Procédure** : (i) Recueillir les plaintes relatives à l'école ; (ii) Traiter et résoudre les plaintes ; (iii) Remonter au niveau des Sous PROVED les plaintes non résolues, les plaintes complexes et/ou nécessitant plus d'informations de l'administration avant la fin du délai de 5 jours ; (iv) Informer le/la plaignant(e) de la résolution et documenter son accord ; (v) En cas d'envoi de la plainte au niveau supérieur informer le/la plaignant(e) ; (vi) Mettre en place une boîte de suggestions/commentaires/plaintes dans un endroit visible au sein de l'école.
- **Plaintes liées à l'EAHS** : Au cas où une plainte d'EAHS est reçue au niveau du comité local, le point focal féminin du comité, qui servira aussi en tant que point focal EAHS au niveau de l'école, référera la plainte au point focal EAHS du MEPST au niveau national pour la suite du processus. Si le/la survivant(e) n'aura pas encore bénéficié d'un appui lors du recueil, ce point focal féminin orientera la personne en question envers des services de prise en charge disponibles localement, toujours avec le consentement éclairé du/de la survivant(e).

**b) Niveau Sous Provincial - Sous PROVED**

- **Composition** : 1 Point Focal MGP et son back up au cas de non-disponibilité du Point Focal
- **Délai de traitement** : 5 jours ouvrables
- **Tâches et Procédure** : (i) Enregistrer et traiter les plaintes soumises au Sous PROVED ; (ii) Enregistrer et traiter les plaintes non résolues remontées du niveau scolaire ; (iii) Informer le/la plaignant(e) de la résolution et documenter son accord ; (iv) Remonter au niveau du PROVED les plaintes non résolues et/ou nécessitant plus d'informations avant la fin du délai de 5 jours ; (v) En cas d'envoi de la plainte au niveau supérieur informer le/la plaignant(e).
- **Plaintes liées à l'EAHS** : Le point focal du Sous-PROVED référera la plainte directement au point focal EAHS du MEPST au niveau national pour la suite du processus.

**c) Niveau Provincial – PROVED**

---

sera chargé du suivi jusqu'à résolution et feedback vers le/la plaignant(e). Il faut aussi noter qu'un point focal EAS/HS du MEPST sera installé au niveau national afin de recevoir, orienter, et suivre les plaintes d'EAS/HS en provenance des différents points de recueil et niveaux du MGP, et un comité de vérification indépendant des plaintes d'EAS/HS sera également créé

- **Composition** : 1 Point Focal MGP
- **Délai de traitement** : 10 jours ouvrables
- **Tâches et Procédure** : (i) Enregistrer et traiter les plaintes soumises au PROVED ; (ii) Enregistrer et traiter les plaintes non résolues remontées du niveau Sous PROVED ; (iii) Informer le/la plaignant(e) de la résolution et documenter son accord ; (iv) Remonter au niveau du Comité de Gestion des Plaintes, les plaintes non résolues et/ou nécessitant plus d'informations avant la fin du délai de 10 jours ; (v) En cas d'envoi de la plainte au niveau supérieur informer le/la plaignant(e).
- **Plaintes liées à l'EAHS** : Le point focal du PROVED réfèrera la plainte directement au point focal EAHS du MEPST au niveau national pour la suite du processus.

**d) Niveau National – Comité de Gestion du MGP cf. organisation mise en place par le MESPT**

- **Composition** : 1 représentant(e) des DRH, SECOPE, DAF, DIGE, 1 représentant(e) de l'Intersyndicale des Enseignants, 1 représentant(e) des Ecoles Conventionnées, 1 représentant(e) de CONEPT, représentant(e)s des associations de Parents d'élèves
- **Délai de traitement** : 15 jours ouvrables
- **Tâches et Procédure** : (i) Superviser le fonctionnement des différents niveaux du MGP ; (ii) Enregistrer et traiter les plaintes soumises à travers la plateforme mobile en coordination avec les directions concernées; (iii) Enregistrer et traiter les plaintes non résolues remontées du niveau PROVED en coordination avec les directions concernées; (iv) Informer le/la plaignant(e) de la résolution et documenter son accord; (iv) Analyser les plaintes tous les trois mois et soumettre un rapport à l'Unité de Gestion du Projet ; (v) Organiser et superviser les formations MGP des acteurs des différents niveaux du système MGP.
- **Plaintes liées à l'EAHS** : De même qu'au niveau scolaire, un point focal EAHS du MEPST au niveau national recevra et suivra les plaintes d'EAHS qui viennent des autres niveaux du MGP et orientera également le/la survivant(e) aux services de prise en charge disponibles en cas de besoin, toujours uniquement avec le consentement éclairé du/de la survivant(e). La plainte sera référée à et traitée par un comité de vérification indépendant mis en place pour la gestion des plaintes d'EAHS.

**e) Recueil, Traitement et Résolution des Plaintes relatives à l'EAHS**

Trois points de recueil des plaintes relatives à l'EAHS seront établis au niveau : (i) des écoles à travers le point focal EAHS, qui servira aussi en tant que membre féminin des comités locaux du MGP, (ii) au niveau du numéro vert dédié aux plaintes d'EAHS (à être géré par une ONG spécialisée), et (iii) au niveau de la plateforme mobile/Allô École. Tous ces points de recueil dirigeront ces plaintes vers le point focal EAHS du MEPST et le comité de vérification des plaintes d'EAHS au niveau national, une structure séparée et confidentielle de traitement et de résolution de cette catégorie de plaintes. Le point focal EAHS sera chargé de recevoir et suivre le circuit des plaintes liées à l'EAHS au niveau national ainsi que de les orienter aux services d'appui en cas de besoin. Le point focal EAHS du MEPST et les membres de ce comité seront formés sur le traitement des plaintes liées à l'EAHS, en tenant compte de leur nature sensible, à travers des procédures transparentes, sûres, et confidentielles pour toutes les parties impliquées, en particulier, le/la survivant(e).

Afin d'assurer une couverture minimale de ces plaintes à tous les niveaux du MGP pendant que les structures de suivi et d'appui sont en train d'être établies localement au niveau des écoles, une agence externe sera recrutée dès le début afin de faciliter l'intégration de ces canaux spécifiques aux plaintes relatives à l'EAHS au MGP. L'agence aura la capacité d'appuyer le point focal EAHS au niveau national ainsi que d'identifier des partenaires pour l'orientation vers les services de prise en charge au niveau provincial. Cet appui externe permettra au projet d'assurer des mesures de réponse minimales aux cas d'EAHS au début de sa mise en œuvre pendant que d'autres activités d'atténuation des risques, telles que le recrutement et la formation des points focaux au niveau des écoles, sont en train d'être lancées.

## **5.2 Rôle et responsabilité institutionnels dans la mise en œuvre du MGP PEQIP**

Dans le cadre du projet PEQIP, les rôles et responsabilités des parties prenantes intervenant dans le MGP seront soigneusement définis et communiqués.

- Coordination Nationale du Projet – la responsabilité ultime du MGP revient au responsable du projet à travers son Spécialiste en développement social, qui peut participer à l'étape de traitement des plaintes et au processus de vérification selon le type de plainte. Il apportera de manière possible les réponses appropriées du projet à la partie plaignante. Il formera les parties prenantes sur la mise en œuvre du MGP.
- Le partenaire financier, Banque mondiale ou une ONG ou un bureau d'étude partenaire – une partie prenante extérieure et relativement impartiale pourrait apporter une valeur ajoutée en matière de légitimité et de possibilités de réponses et de mesures, par exemple, réaffectation de fonds à une activité quelconque ou de soutien à l'enquête. Les partenaires techniques ou financier feront le suivi du mécanisme à travers les rapports que le projet produira mensuellement ainsi qu'à travers les missions de supervision de la Banque Mondiale.
- Responsabilité de la mise en œuvre du MGP après le projet : avant la fin du projet, le projet PEQIP devra clôturer avec toutes les plaintes gérées pendant sa mise en œuvre. N'existant plus, le projet PEQIP ne peut plus assumer la responsabilité d'intervenir dans la gestion des plaintes. Dans le souci de la pérennisation du MGP, la responsabilité de mise en œuvre dudit MGP après clôture du projet PEQIP revient aux autorités provinciales retenues dans le projet. Ces dernières ayant été associées à chaque étape du processus de gestion du projet. Les autorités provinciales sont impliquées dans ce processus dès le démarrage du projet afin de prendre la relève dans la gestion du MGP à sa fin.

**Tableau budget estimatif du MGP**

N°	Poste des dépenses	Nombres	P.U en \$	P.T en \$
1.	Achat des téléphones portables Android capable d'envoyer les images pour les sites des 5 provinces	80	A déterminer	A déterminer
2.	Achat des Cahiers Registres pour les sites de : Kasai, Kasai - Central, Kasai Oriental et Ituri et Sud-Kivu	320	A déterminer	A déterminer
3.	Achat boîtes des stylos pour l'enregistrement des Plaintes	50	A déterminer	A déterminer
4.	Diffusion et vulgarisation du MGP dans les médias dans toutes les collectivités locales concernées par le projet, affichage des messages clés de la mise en œuvre du MGP	40	A déterminer	A déterminer
5.	Mise en place du Logiciel de Gestion des Plaintes (LGP) – gestion numérique des plaintes et entretien / année, y compris la formation des différents acteurs sur son utilisation	5	A déterminer	A déterminer
6.	Recrutement d'un consultant programmeur pour la mise en place du logiciel du système de gestion des plaintes avec un support / année (1 mois de prestation)	1	A déterminer	A déterminer
7	Mise en œuvre du MGP par l'ECP, les ECP (provinciaux), Renforcer les comités de gestion des plaintes dans les écoles ou dans la circonscription et les comités de gestion des plaintes (incluant le fonctionnement des comités de gestion des plaintes, la tenue des réunions, l'organisation des enquêtes sur terrain, l'acquisition des registres et autres articles nécessaires au MGP durant la durée du projet)	Fft	A déterminer	A déterminer
8	Imprévis (10%) de coût total du budget de MGP		A déterminer	A déterminer
	<b>Total Général</b>			

## 6. SUIVI ET REPORTAGE

### 6.1 Implication des parties prenantes dans les activités de suivi

L'Equipe de Coordination du projet PEQIP garantit la participation de parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés afin de maintenir l'engagement des parties prenantes dans le processus. Dans le cadre du PEQIP, les parties prenantes (notamment les populations touchées) ou des auditeurs indépendants participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (CGES, CPPA, et PGMO), plus particulièrement :

- Plan de Suivi des impacts/risques environnementaux et sociaux
- Plan de Suivi des Peuples autochtones
- Plan de Suivi des personnes vivant avec handicaps ou (à mobilité réduite) et atteinte d'albinisme
- Plan de Suivi de l'implication des parties prenantes

- Plan de Suivi des emplois et conditions de travail
- Plan de Suivi de la gestion des déchets et des matières dangereuses
- Plan de Suivi Santé et sécurité des populations
- Plan de Suivi des risques de violences sexistes et d'exploitation et de sévices sexuels
- Plan de Suivi des mesures d'intervention d'urgence
- Plan de Suivi de la formation à l'intention des populations
- Plan de Suivi du Mécanismes de Gestion des Plaintes (MGP)
- Plan de Suivi des découvertes fortuites et du patrimoine culturel

Les critères de sélection des tiers seront clairement établis par l'EC-PEQIP.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- Nombre et fréquence des réunions avec les acteurs concernés (audiences publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants et la pertinence des interventions ;
- Nombre des parties prenantes incluses dans le registre dédié ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'EC-PEQIP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- Nombre et qualité des rapports produits après chaque réunion, atelier
- Nombre de plaintes et de griefs rapportés aussi bien que le nombre des cas résolus.
- La qualité des organisations des journées « Portes-Ouvertes »

Le PMPP sera mis à jour annuellement au cours des premières phases de travaux et de construction, Toutefois, des activités de suivi planifiées, auront lieu en termes de revue trimestrielle, semestrielle et annuelle. Notons aussi que Cette section suggère que l'Equipe de Coordination du projet PEQIP engagera activement les parties prenantes au suivi de 12 Plans de Suivi différents impliquant divers impacts E&S et mesures d'atténuation. Cet engagement pourrait impliquer une énorme quantité de travail pour préparer des rapports et ensuite les partager avec les parties prenantes. Pour y arriver, Les activités de suivi relatives au PMPP seront déclinées dans les Plans (annuels et trimestriels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activités prévues, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre.

Des outils de suivi correspondant (rapports annuels et trimestriels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés rencontrées, les solutions envisagées ainsi que les impacts des activités mises en œuvre. Les responsables du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP sont : les Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale et le/la Spécialiste en VBG.

A la fin de chaque année, une évaluation opérationnelle sera faite avec les parties prenantes pour s'assurer de l'efficacité et de l'effectivité des mesures prises et des ajustements éventuels pour permettre au projet d'atteindre ses objectifs.

## **6.2 Rapport aux parties prenantes**

L'objectif d'un plan d'engagement des parties prenantes est de donner l'occasion aux parties prenantes du projet intéressés et affectés d'exprimer leurs opinions, leurs intérêts et préoccupations au sujet du projet, en veillant à ce que les avantages du projet reviennent aux membres de la communauté. Il est obligatoire que l'Equipe de la coordination de la mise en œuvre du projet PEQIP à travers les mécanismes de participation communautaires et d'autres canaux de mobilisation, partage les avancées et les défis qui s'observent dans

le processus de mis en œuvre. Si les parties prenantes ne sont pas satisfaites, elles peuvent utiliser le MGP pour présenter des plaintes relatives au PMPP ou au projet.

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : LISTE DE PRESENCE PARTICIPANTS ET MOTS DE LA MINISTRE DE L'EPST A KANANGA

Les consultations du public pour le projet d'Amélioration de la qualité de l'enseignement primaire ont eu lieu dans quatre provinces dont les listes des participants sont attachées ci-dessous. Particulièrement pour la province du Kasai-Central ville de Kananga, les différents mots de la ministre ont été joints à ces annexes pour montrer la volonté de l'engagement et le soutien politique de cette celle-ci à la mise en œuvre du projet PEQIP



liste Tshikapa 1



Liste Tshikapa 2



Liste Tshikapa 3



Liste Kananga



Liste Bukavu



Mots de Ministre

## ANNEXE 2 LISTE DES PARTIES PRENANTES A CONSULTER DANS LE CADRE DU PEQIP

L'annexe 2 fragmente les différentes parties prenantes par catégorie ainsi que les différentes qualités des participants qui ont constitués ces quatre (4) grands groupes.

Les parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par PEQIP	Individus, groupes ou vulnérables ou défavorisés	Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du PEQIP	Autres services
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel enseignant</li> <li>- Syndicats des enseignants</li> <li>- Parents</li> <li>- Associations des Parents d'élèves</li> <li>- Communautés environnantes des écoles primaires</li> <li>- Gestionnaires des écoles publiques (non-conventionnées)</li> <li>- Coordination des écoles conventionnées</li> <li>- Promoteurs des écoles privées</li> <li>- Ecoliers</li> <li>- Fournisseurs d'équipements aux écoles</li> <li>- Organisations de la Société</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes vivant avec handicap (enfants et parents vivant avec handicap, parents des enfants vivant avec handicap)</li> <li>- Communautés locales et Peuple autochtones (Parents, enfants, femmes et filles)</li> <li>- Familles ou enfants déplacés</li> <li>- Parents vivant avec le VIH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et technique (EPST)</li> <li>- Secrétariat général,</li> <li>- Equipe de coordination du Projet (ECP)</li> <li>- Ministère du Budget</li> <li>- Ministère de et</li> <li>-</li> <li>- Coordinateur du Secrétariat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Divisions provinciales des Affaires sociales, du Genre et de la jeunesse</li> <li>- Institutions étatiques qui s'occupent des questions liées au genre ou aux VBG/EAS/HS</li> <li>- Autres partenaires techniques ou financiers travaillant dans le secteur</li> </ul>



Les parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par PEQIP	Individus, groupes ou vulnérables ou défavorisés	Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du PEQIP	Autres services
<p>Civile (qui œuvrent dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cantines scolaires/Nutritionnistes</li> <li>- Police</li> <li>- Police de la protection des enfants et de lutte contre les violences faites aux femmes</li> <li>- Police responsable de la circulation routière</li> <li>- Agents de transport (bus, taxi, taxi-moto)</li> <li>- Personnel des écoles mécanisées</li> <li>- Personnel des écoles non-mécanisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filles victimes de violences sexuelles</li> <li>- Parents des survivantes des violences sexuelles</li> <li>- Femmes cheffes de ménage mono parental</li> </ul>	<p>permanent d'appui et de coordination du secteur de l'éducation (SPACE)</p>	<p>(Bailleurs de fonds, ONGs (locales et nationales) qui œuvrent dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire et technique</p>

### ANNEXE 3. PREOCCUPATIONS DES PARTIES PRENANTES

Tableau 3 : Synthèse des préoccupations des parties prenantes

Catégorie de parties prenantes	Craintes / Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
Parties prenantes touchées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne couverture des activités, sensibilisation sur le projet / Couverture médiatique assez limité pour prendre en compte les zones du projet ;</li> <li>• Risque du détournement des fonds du projet par l'Etat en défaveur des bénéficiaires ;</li> <li>• Risque de la corruption dans la sélection des entreprises de construction ou réhabilitation des écoles</li> <li>• Risque d'augmentation des VBG dans la zone durant les travaux de construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature des contrats avec des radio locales.</li> <li>• Travailler avec les leaders communautaires dans mobilisation communautaire.</li> <li>• Transparence dans processus de passation des marchés</li> <li>• Accorder une importance primordiale dans les zones à faibles taux de scolarité des filles et mettre en œuvre des structures de suivi des cas des VBG dans des écoles et sanctionner sévèrement au besoin.</li> <li>• Vulgarisation du code de bonne conduite du personnel enseignant « code 22 »</li> </ul>
	Utilisation et adaptation des outils en	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traduire certains documents</li> </ul>

	langue locale pour une compréhension large par les parties prenantes et des bénéficiaires	<p>d'apprentissage en langue locale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à profit les connaissances que possèdent les techniciens dans le MEPST ainsi que les provinces éducationnelles ;</li> <li>• Que l'enseignant soit aux commandes de pilotage de ce projet</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence énorme des érosions dans les zones d'interventions du projet (cas de la province du Kasai Central dans Kananga</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire appel aux géomorphologues pour le choix du site avant de démarrer les constructions ou réhabilitation d'écoles ;</li> <li>• Mise en place de certaines plantes de stabilisation d'érosion,</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoins en renforcement des capacités en logistique ;</li> <li>• Susciter de l'implication active des parties prenantes (corps enseignants, les parents d'élèves dans la mise en œuvre des activités sur le terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des services techniques de l'Etat en matière de suivi -Contrôle des activités sur terrain</li> </ul>
	Besoins en capacité des services techniques et administratifs des services techniques (formation, équipement, finance.) qui accompagnent le service de l'enseignement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer certains services comme : l'Inspection Provinciale de l'Education Primaire ( IPEP) le Point Focal EAS/HS, Division de la Jeunesse, Division des affaires Sociales ( DAS)</li> </ul>
	Insuffisance de leadership de la femme dans les institutions et les organes décisionnels ; Réticence de la femme pour prendre la parole face aux hommes ;	<p>Organiser des séances de formation des femmes en leadership Implication des femmes dans les organes de décision</p> <p>Engager un nombre considérable des enseignantes</p>
<b>Parties prenantes Affectées</b>	Problématique du travail : violation des textes et lois qui régissent le secteur du travail,	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation sur le code du travail</li> <li>• Favoriser l'illustration de certains articles sensibles du code de travail par les images (boîte à image)</li> </ul>
	Violence Contre les Enfants (VCE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer et renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des centres d'encadrement des enfants défavorisés.</li> <li>• Lutter contre l'impunité et renforcer les capacités des services étatiques.</li> <li>• Redynamiser les réseaux</li> </ul>

		<p>communautaires de protection de l'enfant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgarisation du code 22</li> </ul>
	Violences VGB/AES/HS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les populations sur les EAS/HS ;</li> <li>▪ Intensifier la sensibilisation de toutes les couches de la population au travers le dialogue communautaire, y compris les hommes en armes ;</li> <li>▪ Impliquer les ONG féminines et masculines dans la sensibilisation et le monitoring en faveur des droits de la femme.</li> <li>▪ Lutter contre l'impunité dans les cas de VBG ;</li> <li>▪ Mettre en place un appui juridique en faveur des victimes des VBG</li> <li>▪ Mettre en place un MGP spécifique relatif au cas EAS/HS</li> <li>▪ Vulgarisation du code 22</li> </ul>
<p><b>Les groupes défavorisés et vulnérables/ peuples autochtones/jeune, les enfants vivants avec handicap, Les enfants atteints d'albinisme</b></p>	<p>Discrimination, injustice sociale entre les Bantu et les PA ;</p> <p>Difficultés pour les enfants atteints d'albinisme d'achever une année scolaire à cause des conditions climatiques (forte chaleur) les UV étant néfaste pour leur peau ;</p> <p>Manque d'intérêts pour les parents des enfants pygmées de scolariser leurs enfants dans les écoles classiques par difficulté d'intégration ;</p> <p>. Difficulté pour les enfants vivant avec handicap d'évoluer dans les établissements scolaires qui ne tiennent pas compte de leur mobilité réduite</p> <p>Manque de trousse d'hygiène menstruelle dans des écoles. La trousse d'hygiène menstruelle est composée de :( serviette hygiénique, lingette, caleçon de rechange, protège-slip, foulard ou pagne de rechange) ;</p> <p>Manque de prise en charge sanitaire (soins de premières nécessité) des</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir le principe constitutionnel de l'égalité pour tous devant la loi, promouvoir l'éducation primaire gratuite pour tout enfant en âge de scolarisation</li> <li>▪ Contractualiser avec une société de fourniture en crème solaire pour la santé des enfants atteint d'albinisme ( les enfants albinos)</li> </ul> <p>Contractualiser avec les fournisseurs qui peuvent fournir les écoles en trousse d'hygiène menstruelle pour la prise en charge de l'élève fille pendant la période de menstruation ;</p> <p>Doter et équiper des dispensaires de premier secours dans les écoles primaires ;</p>

	enfants à l'école lors d'un accident (accidents produits sur le milieu scolaire)	
	Manque d'opportunités d'emplois des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Pour le travail manœuvre, prendre en compte la main d'œuvre locale constituée des jeunes en âge légal requis pour travailler dans les chantiers de construction et de réhabilitation des écoles primaires</li></ul>

Tableau 4 : Parties prenantes consultées par Provinces

Province	Dates de consultation Mois septembre	Catégorie des parties prenantes	Points saillants/ Résumé
Ituri/ Bunia	22, 23, 25	<p>Catégorie 1 : Les parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par PEQIP</p> <p>Catégorie 2 : Individus, groupes vulnérables ou défavorisés</p> <p>Catégorie 3 : Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du PEQIP</p>	<p>Plusieurs recommandations et suggestions ont été présentées par les prenantes dans le contexte d'architecture du PEQIP dans la province de l'Ituri, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les enseignants spécialisés pour les sourds-muets, les aveugles et malvoyants ;</li> <li>- Construire et équiper les écoles spécialisées ;</li> <li>- Construire et réhabiliter les écoles au regard de flux des élèves pour donner suite à la gratuité ;</li> <li>- Recruter les femmes à titre d'enseignants ;</li> <li>- Sensibiliser les parents/communauté pour envoyer les enfants vulnérables à l'école ;</li> <li>- Résoudre le problème des élèves des déplacés de guerre qui n'ont pas d'école à Bunia et dans leurs milieux respectifs ;</li> <li>- Distribuer le kit scolaire et former les enseignants aux manuels scolaires et guides distribués</li> <li>- Installer la coordination provinciale de PEQIP ;</li> <li>- Intégrer l'aspect de PA dans le projet ;</li> <li>- Construction des latrines et adduction d'eau dans les écoles ;</li> <li>- Distribuer le manuel et le guide ;</li> <li>- Former les enseignements toutes les classe dont les manuels et guides qui ont été distribués (1,2, 3eme)</li> <li>- Organiser la formation de MGP des points focaux au niveau de l'école et de sous-</li> </ul>

			<p>divisions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser le personnel sur l'EAS/HS ;</li> <li>- Une sensibilisation inclusive et soutenue reprenant toute les parties prenantes (acteurs éducatifs, leaders communautaires, responsables des associations et des organismes, leaders d'opinions) ;</li> </ul>
Sud-Kivu / BUKAVU	22, 23, 25	<p>Catégorie 1 : Les parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par PEQIP</p> <p>Catégorie 2 : Individus, groupes vulnérables ou défavorisés</p> <p>Catégorie 3 : Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du PEQIP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme de la gratuité de l'enseignement primaire au Congo a dégradé la qualité de l'enseignement car aucun mécanisme n'a été mis en place pour assurer son effectivité et sa durabilité,</li> <li>• Le programme de la gratuité a occasionné un surpeuplement d'élèves dans les écoles surtout publiques ; insuffisance des salles de classe, des installations hygiéniques et d'eau dans les écoles ;</li> <li>• Cas de VBG dans les écoles, enseignant-élève, enseignant – parent, chef d'établissement – enseignante, enseignant-enseignante ;</li> <li>• Problème d'insuffisance des salles de classe, d'équipements scolaires, d'équipements pour les enseignants ;</li> <li>• Insatisfaction des enseignants due aux mauvaises conditions de travail, pas des primes, salaires insuffisants et irréguliers ;</li> <li>• Discrimination dans le traitement des enseignants du milieu urbain et ceux du milieu rural, conflit enseignant-parent dû à la dégradation de la qualité de l'enseignement et dévalorisation des enseignants , conflit enseignant- chef d'établissement dû au manque de transparence dans la gestion et le climat de corruption dans</li> </ul>

			<p>les écoles, conflit enseignant-élève se présentant sous une forme de vengeance ; conflit école officielle-école privée due à la migration des élèves dans les écoles officielles ;</p>
Kasaï Central/ Kananga	26,27,28	<p>Catégorie 1 : Les parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par PEQIP</p> <p>Catégorie 2 : Individus, groupes vulnérables ou défavorisés</p> <p>Catégorie 3 : Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du PEQIP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer et déployer des services de proximité (la police, sanitaire, éducationnels) ;</li> <li>• Sécurisez juridiquement les terres qu'occupent les écoles, les doter des certificats d'enregistrement ;</li> <li>• Que la prime de gratuité soit payée directement dans le compte bancaire des enseignants ;</li> <li>• Installer des mécanismes des plaintes. Responsable : EPST-PEQIP</li> <li>• Renforcer la sécurité des bâtiments et des élèves en érigeant des clôtures ;</li> <li>• Construire des installations hygiéniques appropriées à toute catégories d'élèves</li> <li>• Accompagner le processus de mécanisation des écoles et des enseignants</li> <li>• Penser à la mutation ou à la rotation des enseignants après une période de 5ans.</li> <li>• Que l'Etat régularise la situation des enseignants en âge de la retraite</li> <li>• Doter les écoles en mobilier scolaire ;</li> <li>• Réfléchir sur une possibilité d'affilier les enfants à une mutualité d'assurance santé ;</li> <li>• Renforcer les capacités des enseignants ;</li> <li>• Régularisation de la paie des enseignants ;</li> <li>• Rajeunir le personnel enseignant et formation continue des enseignant</li> <li>• Redynamiser les Réseaux Communautaires RECO.</li> </ul> <p>Responsables : PEQIP-DIVAS-</p>

			<p>UNICEF ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le système judiciaire pour enfants. Responsable : PEQIP, Conseil de la magistrature, UNICEF.</li> <li>• Renforcer les éducations morales et introduire le cours de l'éducation sexuelle ;</li> <li>• Mettre tous les moyens en œuvre afin de favoriser l'éducation des enfants, de la jeune fille, et des enfants vivant avec handicap et des enfants atteints d'albinisme Sensibiliser les enfants pygmées sur l'importance de l'éducation</li> <li>• Respecter les règles pédagogiques pour l'adaptation de l'enseignement et du recrutement des enseignants</li> <li>• Créer un comité de suivi-Appui et contrôle pour le projet PEQIP</li> <li>• Que toutes les parties prenantes soient associés au projet</li> <li>• Suivre directement les actions ou les résultats auprès des bénéficiaires</li> <li>• Rendre le MGP fonctionnel dans toutes les écoles primaires</li> <li>• Que le MEPST disponibilise avec l'appui de la Banque Mondiale en quantité suffisante les manuels scolaires, les matériels didactiques, les bulletins scolaires, les programmes nationaux</li> <li>• Mettre en œuvre la politique du recrutement du personnel enseignant basée sur le mérite</li> </ul>
<p>Kasaï-Central/ Tshikapa</p>		<p>Catégorie 1 : Les parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par PEQIP Catégorie 2 : Individus, groupes vulnérables ou défavorisés</p>	



		Catégorie 3 : Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du PEQIP	
--	--	---	--

## **ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES POUR PEQIP**

Il convient de faire remarquer que ce guide a permis d'orienter les consultations dans les provinces concernées. Les questions proposées dans ce questionnaire ont été adaptées ou réajustées selon que nous sommes présentés devant une ou telle autres catégories des parties prenantes. A titre d'exemple à Bukavu les questions sensibles liées au VBG ont été abordés de manière spécifique sans pour autant indexer au citer les victimes.

- Présentation des civilités auprès des autorités ;
- Questions liées à la situation de l'éducation des jeunes (filles et garçons) dans la zone (Existe-t-il des cas de violences physiques, sexuelles sous prétexte de manque de moyen de scolarisation (fille mineure et adolescente, adulte ?) ;
- Existe-t-il des cas de prostitution de la jeune fille sous prétexte de subvenir à ses besoins ?
- Existe-t-il des ménages qui favorisent l'éducation du jeune garçon au détriment de la jeune fille ? Si Oui, citez et expliquer les causes ;
- Existe-t-il des structures qui par des campagnes de sensibilisation conscientisent sur l'amélioration des conditions scolaires des élèves dans votre zone ? Existe-t-il une pression sociale, familiale ou coutumière sur la jeune fille dans votre zone ? Comment se présente-t-elle et comment comptez-vous la contrecarrer avec le présent projet PEQIP ?
- Existe-t-il une cellule de prise en charge des filles abandonnées à leur triste sort ?
- Quelle est la responsabilité des parties prenantes (parents, comités des parents, coordination de l'enseignement, province éducationnelle) ?
- Quelles alternatives devant cette situation décrite ci-avant ?
- Et si l'Etat vous proposait ce qui suit (activités du projet), que serait votre apport (idées, engagement, attentes et craintes vis-à-vis du projet ?
- Présentation du PEQIP :
  - o Présentation des objectifs de la mission du consultant dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegarde ;
  - o Esquisse des impacts et risques environnementaux et sociaux potentiels du projet ;
- Quels pourraient être les canaux de communication possibles sur le projet (entre les services de l'éducation, de l'enseignement, le PEQIP et les différents acteurs) ;
- Quels sont les facteurs à l'origine de la faible scolarisation des enfants pygmées ?
- Quels sont les besoins en renforcement de capacités de vos services pour une meilleure gestion du Projet PEQIP ;
- Quel dispositif institutionnel pourrait-on mettre en place pour une bonne exécution du projet ?
- Quels rôles et responsabilités seront attribués à la province éducationnelle pour la mise en œuvre du Projet PEQIP ?
- Quelles sont vos suggestions et recommandations relatives aux différents impacts et risques relatifs à la mise en œuvre du projet (conflits, VBG, VCE, EAS/HS, COVID19, MST/IST-SIDA) ?

## **ANNEXE 5. CONCEPTS CLES**

Ces concepts ont été insérés comme partie de l'annexe 4 afin de permettre au lecteur de comprendre les différents termes qui sont récurrents ainsi que leurs importances dans un plan de Mobilisation des parties prenantes.

### **(1) Approche conceptuelle et opérationnelle du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).**

#### *1° Définition des concepts :*

Les expressions et concepts-clés ont été clairement définis. Il s'est agi notamment des concepts suivants : le Mécanisme de Gestion des Plaintes, la réclamation, la dénonciation, la doléance, la plainte, la plainte clôturée, la plainte résolue, le conflit, la gestion des plaintes, la procédure, la redevabilité, les parties prenantes, le processus, la rétroaction et les acteurs.

#### *2° Objectifs du MGP :*

Présenter aux participants l'objectif global du MGP et les objectifs spécifiques qui visent quant à eux à augmenter le niveau d'implication et d'appropriation du projet par les parties prenantes, atténuer les risques des conflits éventuels liés aux activités du projet.

#### *3° Principes du MGP :*

L'accessibilité, la proximité, l'impartialité, la gratuité, la confidentialité, la prévisibilité, la transparence, la proactivité, la participation et la recevabilité.

#### *4° Avantages du MGP :*

Installation d'un environnement sain, accès facile à un système clair et transparent de résolution des plaintes.

#### *5° Risques liés à la mise en œuvre du MGP :*

Déficit d'information sur l'existence du MGP, le fonctionnement déficient, la faible appropriation du MGP par les acteurs, l'utilisation du MGP à des fins malveillantes, la présence des conflits d'intérêts, les tensions entre les parties prenantes, la budgétisation limitée.

#### *6° Obstacles au fonctionnement du MGP :*

Quelques obstacles ont été soulignés par les parties prenantes.

### **(2). Mobilisation/Implication des parties prenantes dans le fonctionnement du MGP**

#### **Bonnes pratiques pour la gestion des plaintes et leur typologie**

##### *1° Bonnes pratiques pour la gestion des plaintes*

*2° Typologie des plaintes :* il s'agit de celles relatives à la gouvernance du projet, celles liées au non-respect des procédures et celles liées à la discrimination

#### **MGP-MEPST, MGP-PERSE (A titre illustratif)**

##### *✓ MGP-MEPST:*

*1°) Objectif global :* donner aux citoyens et à leurs communautés un moyen institutionnel participatif et équitable en vue de permettre d'exprimer leurs préoccupations de manière transparente,

*2°) Dispositif institutionnel :* il s'agit des textes juridiques. Exemple : Arrêté

N°MINEPST/CABMIN/0624/2020 du 15 septembre 2020 portant mise en place du cadre institutionnel du MGP.

3°) Structures : il s'agit du dispositif de gestion de plaintes :

- Comité local de gestion composé de 3 membres dont une femme chargée des plaintes relatives aux EAS/HS (niveau école)
- Deux points focaux au niveau de la Sous-Division
- Deux points focaux au niveau de la Division Provinciale
- Les représentants des syndicats des enseignants, des associations des parents, au niveau du Comité national de gestion des plaintes.

✓ MGP-PERSE :

Définir les objectifs et les rôles des acteurs à chaque niveau d'intervention :

- le comité local de gestion des plaintes
- les points focaux de la Sous-Division
- les points focaux de la Division provinciale
- le Comité national de gestion des plaintes

Pour clore ce point, quelques défis liés au MGP ont été soulevés dans le cadre du PERSE

### **(3). Généralités sur les EAS/HS (Définition des termes et concepts-clés)**

*1° Définition des concepts-clés :*

Expliqué les concepts abus sexuel, exploitation sexuelle, exploitation et abus sexuels (EAS), , violence basée sur le genre, violence basée sur le genre en milieu scolaire, violence physique, enfant, harcèlement sexuel, violence psychologique, violence sexuelle, violence économique, discrimination et maltraitance.

*2° Typologie des VBG :*

Les 6 types de VBG qui sont : le viol, l'agression sexuelle, l'agression physique, le mariage forcé, le déni de ressources, d'opportunités et de services, la violence psychologique ou émotionnelle.

### **(4). Comprendre l'exploitation, abus sexuels et harcèlement sexuel en milieu scolaire**

- Situation des VBG en milieu scolaire
- Qui sont les potentielles victimes ?
- Les violences basées sur le genre en milieu scolaire : certaines études ont démontré que les filles sont plus victimes que les garçons des violences verbales et psychologiques, des violences sexuelles ainsi que des violences en ligne.
- Les facteurs favorisant les VBG : ils ont été identifiés
- La prise en charge des survivants des VBG en milieu scolaire (prise en charge médicale, psycho-sociale, juridique)
- Les principes directeurs de l'approche axée sur le/la survivante, le circuit des référencement sous cluster ainsi que la ligne verte 495555 de lundi à vendredi (de 8h à 18h) et le samedi (de 9h à 14h).

### **(5). Gestion d'une plainte**

Il s'agit du circuit d'une plainte non sensible (retour information ou feedback, documentation et archivage des plaintes liées au MGP global et des plaintes liées à l'EAS/HS) et du circuit d'une plainte VBG.

Ensuite, présentation des étapes de gestion d'une plainte (accueil/ accès, accusé de réception, le tri des plaintes, le traitement, la vérification, l'action, le suivi et évaluation et le retour de l'information. Enfin, la problématique d'assurer les écoles sécurisées et inclusive est d'accroître l'accès, l'équité et l'amélioration des apprentissages, promouvoir un environnement scolaire sécurisé et inclusif. Et cela doit aboutir au processus d'élaboration et de signature du code de bonne conduite du personnel enseignant. Expliquer l'importance de la mise en place d'un MGP, du processus de son implantation ainsi que de son opérationnalisation au sein d'un établissement scolaire. Clôturée la journée par une brève évaluation.

## **ANNEXE 6 : RESUME DES RAPPORTS DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES**

Etant donné que les consultations dans les différentes provinces concernées par PEQIP ont été sanctionnées par les rapports de consultations il a été jugé utile à défaut d'inclure tous les rapports dans les annexes ce qui rendrait le PMPP volumineux, de condenser les éléments informatifs essentiels pour chaque province.

Nombreuses consultations, avec la participation de la Banque mondiale, avec diverses parties prenantes dans le cadre de la préparation du Projet PEQIP, ont été tenues dans une période allant de septembre 22,23 25 et 26,27,28 septembre et 26, 27, 28, par l'équipe de préparation du projet du Ministère de l'Education Primaire, Secondaire et Technique (MEPST). Il est important de noter que toutes les parties prenantes ont manifesté leur appui favorable à cette nouvelle démarche entreprise par le gouvernement de la RDC et sont prêts à mettre tous les efforts nécessaires pour sa réussite.

### **1. Bunia**

Les consultations publiques ont eu lieu le 22, 23 et 25 septembre 2023 à l'hôtel Exécutive Lodge à Bunia sous la coordination du spécialiste en mesures de sauvegarde environnementale et sociale du PERSE/PEQPESU, elles ont connu l'implication directe du Directeur de la province éducationnelle de l'Ituri I et du secrétaire exécutif de la province sous l'état de siège.

Durant trois jours, les consultations publiques ont suivi la feuille de route telle que reprise au tableau 1. Avant de procéder aux focus group, il était impérieux de présenter le projet PEQIP et les objectifs de la mission du consultant dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegarde ainsi que l'esquisse des impacts et risques environnementaux et sociaux potentiels du projet ; Ensuite, une série de questions ouvertes a été interrogée aux participants pour s'exprimer en toute liberté en français et en swahili pour ceux qui n'avaient pas la facilité de s'exprimer en français. Un service d'un traducteur de sourds muets a été sollicité aussi.

En ce qui concerne les peuples autochtones, quatre représentants et responsables des écoles PA ont été associés au processus conduits grâce aux entretiens individuels et au téléphone pour ceux qui sont notamment dans les territoires de Mambasa et d'Irumu. Le but poursuivi était de rechercher la situation socio-économique des peuples autochtones influençant leur niveau d'intégration dans le système scolaire, les actions à mener en vue de contribuer et à y remédier, les risques inhérents à la mise en œuvre des actions du projet et les mesures de minimisations.

Par ailleurs, les entrevues avec les femmes des associations paysannes et communautés riveraines dans le but de connaître leurs préoccupations sur les aspects liés aux VBG y compris l'EAS et le HS, et les impacts potentiels positifs et négatifs du projet sur les femmes ont été réalisées dans chaque groupe d'une manière isolée pour les femmes qui n'ont pas souhaité s'exprimer en public.

C'est dans ce contexte que trois groupes ont été constitués avec des questions bien spécifiées tirées du plan de consultations publiques de la mission, avec les sujets à débattre à huit clos et en suite, présenter en plénière les substances débattues en groupe, par une équipe composée d'un président, un secrétaire et un rapporteur, pour chaque catégorie des parties prenantes aux consultations publiques.

A chaque groupe, un état de lieu lié aux instruments de sauvegardes environnementale et sociale avait été confié, il s'agit notamment du : CGES, CPR, CPPA. A cela s'ajoute, la matière relative à l'impact, aux risques, attentes, craintes du PEQIP, les canaux de communication et aux violences physiques, sexuelles dont sont victimes les filles mineures et adolescentes. (Sous prétexte de manque des moyens de scolarisation).

Pour chaque catégorie des parties prenantes aux consultations publiques, les questions ci-dessous donnant lieu au guide d'entretien ont été discutée :

- Questions liées à la situation de l'éducation des jeunes (filles et garçons) dans la zone (Existe-t-il des cas de violences physiques, sexuelles sous prétexte de manque de moyen de scolarisation (fille mineure et adolescente, adulte ?) ;
- Existe-t-il des cas de prostitution de la jeune fille sous prétexte de subvenir à ses besoins ?
- Existe-t-il des ménages qui favorisent l'éducation du jeune garçon au détriment de la jeune fille ? Si Oui, citez et expliquer les causes ;
- Existe-t-il des structures qui par des campagnes de sensibilisation conscientisent sur l'amélioration des conditions scolaires des élèves dans votre zone ? Existe-t-il une pression sociale, familiale ou coutumière sur la jeune fille dans votre zone ? Comment se présente-t-elle et comment comptez-vous la contrecarrer avec le présent projet PEQIP ?
- Existe-t-il une cellule de prise en charge des filles abandonnées à leur triste sort ?
- Quelle est la responsabilité des parties prenantes (parents, comités des parents, coordination de l'enseignement, province éducationnelle) ?
- Quelles alternatives devant cette situation décrite ci-avant ?
- Et si l'Etat vous proposait ce qui suit (activités du projet), que serait votre apport (idées, engagement, attentes et craintes vis-à-vis du projet ?

N.B : Aux questions ouvertes se sont ajouté les questions spécifiques par groupe, notamment les questions sur la sauvegarde environnementale et sociale y compris les VGB.

## 10. Travaux des groupes.

Trois groupes des travaux ont été constitués comme convenu lors de la réunion préparatoire des consultations publiques avec les autorités du secteur de l'éducation et le secrétaire exécutif du gouvernement de l'état de siège qui a la charge de l'éducation au niveau provincial.

### 10.1 Groupe I. Thème débattu : Amélioration de l'accès à des environnements d'apprentissage

Ce groupe était constitué (Annexe 1, colonne I), il avait été recommandé à ce groupe de travailler sur l'amélioration de l'accès à des environnements d'apprentissage au niveau primaire dans la province de l'Ituri. Plusieurs informations ont retenu une forte attention de la mission. D'une manière globale, les problèmes cruciaux du secteur de l'éducation et la cartographie de la configuration administrative de la province (Cinq territoires dont Mambasa, Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et la ville de Bunia).

Le groupe a présenté un tableau précaire des qualités des écoles primaires publiques et de l'enseignement en insinuant les territoires défavorisés de la province dans le secteur de l'éducation.

A cela s'ajoute, les risques sociaux importants liés à l'insécurité, à la vulnérabilité des parents, à la violence en milieu scolaire, à l'insuffisance des bâtiments scolaires et des équipements, à la motivation et aux calamités naturelles.

En substance, le travail de ce groupe se résume en ces termes :

(i) Attente :

- Accorder une importance primordiale dans les zones à faibles taux de scolarité des filles, notamment à Djugu et Mambasa ;
- Construire les nouvelles salles de classe et possible réhabiliter celles qui donnent un aspect vétuste ;
- Equiper les salles de classes des pupitres et des matériels didactiques ;
- Recruter les nouveaux enseignants avec un aspect particulier sur le genre féminin ;
- Améliorer le taux d'accès de la fille à la scolarisation,
- Diminuer les cas de violences basées sur le genre,
- Encourager les cantines scolaires,
- Dépeupler les salles des classes ;
- Prise en compte des mesures exceptionnelles et créations des écoles adaptées aux réalités des personnes vivant avec handicap et éradication de la stigmatisation des filles faisant partie de cette catégorie par des fortes sensibilisations.
- Vulgariser le MGP, et le numéro vert 178 à cause des actions incontrôlées des responsables du secteur de l'éducation et surtout des groupes armés ;
- Vulgariser la loi portant la protection de l'enfant, la loi sur les VBG/EAS/HS et le Code 22.

(ii) Craintes :

- Insécurité dans plusieurs dans les territoires ruraux occupés par les groupes armés ;
- La date de démarrage et la durée du projet non connu,
- Centralisation du projet au niveau national alors que la mise en œuvre se fait au niveau de la base,
- La politisation du secteur de l'enseignement et ingérence des autorités politiques dans ce secteur,
- Manque de la prise en charge économique de la jeune fille,
- Absence du comité provincial pour la mise en œuvre et le plan de suivi,
- Achèvement du projet faute des moyens financiers,

(iii) Les canaux de communication :

Pour ce groupe, les canaux de communication les plus efficaces sont entre autres : les médias, les relais communautaires, les leaders d'opinions, les conférences débats, les portes à porte, les affiches, les dépliants, le numéro vert, la boîte à suggestions et les journées portes ouvertes

(iv) Risques du Projet

- Non prise en charge des prestataires,
- Non-respect des closes,
- Non-décaissement des fonds par les bailleurs,
- Manque de suivi pour la pérennisation du projet,

A la question relative à la connaissance du projet par le service technique, le groupe a réagi que le projet n'est pas connu.

## 10.2 Groupe 2. Thème débattu : Améliorer l'efficacité des enseignants

Ce groupe était composé des parties prenantes (voir annexe 1, colonne 3 et 4), il avait été recommandé à ce groupe de travailler sur l'amélioration de l'efficacité des enseignants dans la province de l'Ituri. Une gamme d'informations a été discutée à huit clos et partagée en plénière. Globalement, les parties prenantes se sont concertées pour passer en revue les problèmes à l'origine d'inefficacité des enseignants en Ituri.

1. Plusieurs problèmes sont à l'origine de manque de performance dans le corps enseignant en Ituri, les parties prenantes ont soulevé, parmi lesquels entre autres : L'âge de la retraite qui n'est pas respecté, par conséquent, le vieillissement du personnel enseignant ;
2. Incompétence de certains enseignants ;
3. Déficit de suivi du personnel enseignant par les inspecteurs par manque des moyens de mobilités ;
4. Insuffisance en termes des formations et recyclage du personnel enseignant ;
5. Insuffisance en nombre des manuels, les guides pédagogiques et les matériels didactiques ;
6. Modicité de salaire ;
7. Insuffisance des infrastructures scolaires ;
8. Non prise en charge des enseignants NU et NP par le gouvernement ;
9. Paie tardive et irrégulière de salaire ;
10. Non-respect des effectifs maxima, ce qui renvoie aux classes pléthoriques.

## 10.3 Groupe 3. Thème débattu : Amélioration de scolarité des personnes vulnérables

Ce groupe était composé des parties prenantes (voir annexe 1, colonne 2), ce groupe a travaillé sur l'Améliorer l'efficacité des enseignants dans la province de l'Ituri des personnes vulnérables. Cinq (5) PA étaient présents, ils étaient appuyés au téléphone depuis les zones rouges par les ONG locales.

### 10.3.1 La Population Autochtone (PA)

En revanche, chez les PA, bien qu'ils ne soient presque pas dans le secteur de l'enseignement au niveau primaire, certains projets, et plusieurs ONG qui appuient les PA travaillent dans l'alphabétisation des PA reparti dans quatre campements et vise davantage l'amélioration.

Les PA étant un peuple nomade, il est suggestif de mettre en place un internat scolaire pour les enfants des PA, (suggestion des ONG). Certains ont actuellement la conscience des études, malheureusement, ils manquent l'appui en termes financiers bien que la gratuité scolaire soit en œuvre au niveau primaire.



La loi n°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et droit du peuple autochtone n'est pas connue, car elle n'est pas non plus vulgarisée.

Par ailleurs, le mécanisme de gestion des plaintes existe chez les PA, ils sont coutumièrement organisés en dépit de leur agressivité dans la résolution des problèmes. En cas de conflits entre PA et Non-PA ils recourent aux structures judiciaires de la place.

10.3.2 Approche conceptuelle et opérationnelle du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) chez les PA.

Pour résoudre les conflits, les PA se mettent en dialogue autour d'un chef qui fait office du responsable dans les campements.

Aussi pour arriver à les regrouper dans un contexte scolaire, il convient de les sensibiliser sur l'importance de l'éducation en tenant compte de leur culture, distribuer des kits scolaires, identifier les campements très denses, adapter le calendrier scolaire à leur culture, former les personnels qui maîtrisent le mode de vie des PA en vue qu'ils se fassent accepter et progressivement les convaincre à se sédentariser en vue de profiter des avantages du développement durable.

La situation particulière fait que les filles PA ne fréquentent pas l'école, car selon leur culture les femmes sont faites pour la vie du foyer. Les relations PA-Bantu sont d'une manière globale, de patron à travailleur.

- Persistance des mariages forcés souvent à l'âge mineur
- Lourde charge domestique sur les femmes PA : construction des huttes, recherche de la nourriture
- Haut risque de maternité
- Non-respect de la loi en matière de l'âge de majorité
- Assainir le milieu des PA.

10.3.3 Ecoles spécialisées

En dehors de PA, la mission a partagé un moment aussi important avec les élèves non-voyants qui ont exprimé la nécessité de la prise en compte de cette catégorie au niveau du primaire dans le cadre de PEQIP, notamment en dotant leurs écoles des équipements scolaires spécialisés et la construction des infrastructures scolaires. Il convient de souligner ici que ces élèves font les examens d'état comme tous les élèves avec les instruments spéciaux. Trois écoles spécialisées ont participé aux consultations, il s'agit du C.S AMANI (des aveugles et malvoyants), EFATA (Sourds-muets), PRORESO (Sourds-muets).

11. Partage dans les groupes avec les femmes enseignantes.

L'objectif poursuivi de ce partage était de connaître leurs préoccupations dans le domaine scolaire (sécurité, santé et hygiène) et celui des impacts positifs et négatifs du projet sur les élèves et le personnel enseignant féminin. De ce partage, les femmes enseignantes ont relevé qu'il existe des us et coutumes qui règnent dans les milieux urbains et ruraux dans l'Ituri, notamment :

- 1) Existence des ménages qui favorisent l'éducation de jeune garçon au détriment de la fille :
  - Dans le contexte de tradition locale, il y a des coutumes qui favorisent les études de garçons au détriment des filles ; c'est-à-dire la fille ira travailler au profit de son mari,
  - Dans certaines familles où il a beaucoup d'enfants, les parents préfèrent scolariser les garçons alors que les filles restent dans les travaux ménagers ou champêtres,
  - Les pesanteurs coutumières influencent le statut patrimonial.

2) Gestion de la pression sociale, familiale et coutumière faite contre la jeune fille.

Face à cette préoccupation les femmes enseignantes ont informé qu'il serait impérieux que PEQIP organise aussi la sensibilisation des filles à la prise de conscience de leurs droits et rôle dans cette province et aussi :

- Dénoncer afin de décourager cette pratique ;
- Sensibiliser les parents/communauté et les chefs coutumiers à renoncer aux coutumes rétrogrades à l'endroit de la jeune fille ;

Pour contrecarrer, les participants ont informé la plénière de la valorisation des études des jeunes filles grâce aux fortes sensibilisations des ménages.

3) Encourager dans la province l'existence d'une cellule/structure de prise en charge des filles et des garçons abandonnés à leur triste sort.

12. Aspects liés aux VBG y compris l'EAS et le HS

Les cas d'EAS/HS sont légion surtout dans les zones rouges non accessibles par les autorités politico-administratives, les jeunes filles scolarisables sont sujettes à plusieurs altercations scolaires, la présence des filles issues de familles démunies et vulnérables, existence des punitions corporelles dans les écoles.

13. Les dispositifs institutionnels à mettre sur pieds

- Voter une loi protégeant et interdisant le paiement des frais scolaires par les filles surtout dans les territoires ruraux et occupés par les groupes armés (Zones rouges);
- Créer un comité de suivi et d'évaluation du projet au niveau de la province.
- Doter la province d'une coordination provinciale du projet.

## 2. Bukavu Sud-Kivu

### 2.1. Déroulement des consultations

Les consultations se sont tenues durant trois journées (le 22, 23 et 25 septembre entre 9h et 15h. il s'agissait de faire un état de lieux de la situation de l'enseignement primaire par les différentes parties prenantes conviées à cet effet, présenter les composantes et activités du projet, identifier les impacts sur le plan environnemental et social et formuler des recommandations.

À la fin de chaque journée un volontaire faisait l'économie des discussions, en rappelant les points saillants.

**La première catégorie** était constituée des enseignants, COPA, syndicat d'enseignant, la police nationale, la police de circulation routière, la police de protection des enfants, les OSC œuvrant dans le secteur de L'environnement, les fournisseurs d'équipements, membre de la communauté locale, les cantines scolaires internes et externes, les ONG encadrant les enfants désœuvrés.

**La seconde catégorie** comprenait les groupes des vulnérables, notamment les femmes cheffes de ménage, les parents d'élèves déplacés et les organisations qui les encadrent, les associations des PA, les ONG qui

encadrent les survivantes des VBG, les personnes en situation d'handicap avec leurs associations, les associations encadrant les personnes vivant avec VIH et les groupements des femmes.

**La troisième catégorie** des participants était constituée des gestionnaires des écoles conventionnées, des écoles publiques, de la division provinciale de l'éducation et les sous-divisions, de la division des affaires sociales ainsi que du cabinet du ministère provincial de l'ESPT.

### ***Chap. 3. Points saillants de l'état de lieu au niveau primaire***

#### **3.1. Points négatifs :**

##### **3.1.1. Pour les chefs d'établissement, les enseignants et les élèves**

- Le programme de la gratuité de l'enseignement primaire au Congo a dégradé la qualité de l'enseignement car aucun mécanisme n'a été mis en place pour assurer son effectivité et sa durabilité,
- Le programme de la gratuité a occasionné un surpeuplement d'élèves dans les écoles surtout publiques ; insuffisance des salles de classe, des installations hygiéniques et d'eau dans les écoles ;
- Cas de VBG dans les écoles, enseignant-élève, enseignant –parent, chef d'établissement – enseignante, enseignant-enseignante ;
- Problème d'insuffisance des salles de classe, d'équipements scolaires, d'équipements pour les enseignants ;
- Insatisfaction des enseignants due aux mauvaises conditions de travail, pas des primes, salaires insuffisants et irréguliers ;
- Manque de motivation des enseignants, manque d'encadrement et de suivi des élèves par les enseignants et les parents d'élèves, incapacité des enseignants gérer un grand nombre d'élèves, pas de suivi adéquat ;
- Discrimination dans le traitement des enseignants du milieu urbain et ceux du milieu rural, conflit enseignant-parent dû à la dégradation de la qualité de l'enseignement et dévalorisation des enseignants , conflit enseignant- chef d'établissement dû au manque de transparence dans la gestion et le climat de corruption dans les écoles, conflit enseignant-élève se présentant sous une forme de vengeance ; conflit école officielle-école privée due à la migration des élèves dans les écoles officielles ;
- Travail mal fait par les inspecteurs car non moins payés que les enseignants, manque des matériels et moyens de mobilité, climat de corruption ;
- Transformation des élèves en agent d'assainissement dans les écoles par manque d'ouvriers ; auto prise en charge des élèves dans la correction des travaux due au manque de motivation des enseignants, baisse du niveau de qualité de l'enseignement des enseignants du au choix complaisant ;
- Beaucoup d'enseignants NU et NP non reconnus et non pris en charge par l'Etat, clientélisme, favoritisme ;
- Les écoles conventionnées sont en retard à cause des grèves occasionnées par les mauvaises conditions de travail du personnel enseignant ;
- Vieillesse du personnel enseignant devant aller en retraite, manque de recrutement pour la relève ;

- Les calamités naturelles et catastrophes naturelles impactent négativement l'éducation dans la province, interruption des cours, destruction des bâtiments
- Le système de gestion des écoles est devenu amorphe car certains gestionnaires s'approprient la gestion intégrale, bon fonctionnement des écoles construites par les églises et dysfonctionnement de celles construites par l'Etat ;
- Les fournisseurs d'équipements ne reçoivent plus d'offres car les établissements scolaires sont devenus dysfonctionnels, pas des bibliothèques scolaires ;
- Beaucoup des projets financés mais peu d'impacts réels sur le terrain, création d'un climat d'attentisme, dégradation de la qualité de l'enseignement due au manque de responsabilité de l'Etat, frais de fonctionnement des écoles insuffisants, manque d'ouvriers (agent d'assainissement, sentinelle, etc...), des enseignants constamment en situation d'endettement du aux salaires maigres et incapacité de subvenir à leur besoin comme parent aussi ;
- Des filles arrêtant les études à mi-chemin pour raison de mariage précoce, par manque des moyens et conditions de vie précaire, manque de motivation par leurs tuteurs ;
- La non prise en compte des enfants formés dans le secteur extrascolaire, alors qu'ils passent les mêmes épreuves que ceux inscrit formellement dans des écoles, les enfants des enseignants aussi démunis que leurs parents ;
- Déficit d'information à certains les niveaux des acteurs de l'enseignement primaire

(Nombre d'écoles, types d'écoles, besoins en termes de construction), pas de vulgarisation des manuels actualisés (livres et autres), l'enseignement est devenu une poubelle qui reçoit toutes les personnes en situation de chômage, différence en termes de formation pour les enseignants urbains et ruraux, beaucoup d'absence non justifiées des enseignants ;

- Insuffisance des salles de classe pour contenir les élèves en surpeuplement dans les écoles, des infrastructures construites sans tenir compte des élèves en situation d'handicap, des écoles non viables, mauvais état et insuffisance des installations d'hygiéniques dans les écoles primaires des trois provinces éducationnelles, écart en termes d'approvisionnement et diffusion de l'information des écoles en milieu urbain et rural ;
- Des inspecteurs, des sous-Provid, DINACOPE sans bureaux, certains internats des écoles secondaires abritent aussi des élèves du niveau primaire et cela sans suivi adéquat.

#### Pour les parents (COPA)

- Relâchement et manque de suivi à domicile ; manque d'encadrement des élèves à domicile, dévalorisation des enseignants par les parents d'élèves ;
- Manque de sensibilisation et promotion de l'intégration des filles pour la scolarité des au niveau primaire, par les parents ;
- Conflit COPA-chef d'établissement obligeant les écoles à recevoir même les enfants pas encore en Age d'aller à l'école ;
- Conflit Parent (COPA)-enseignant due à la pression et l'autorité exercée par les parents d'élèves.

### 3. **Kasai TSHIKAPA** les consultations ont eu lieu le 22, 23 et 25 septembre

Analyse et résumé des préoccupations soulevées

La synthèse des préoccupations est reprise dans le tableau ci-dessous :

Préoccupations Réponses/éclaircissements

Les participants pensent que les impacts et les mesures doivent être identifiées par l'expert. Il était question de faire participer l'ensemble des différentes parties prenantes dans l'identification des risques E&S et des impacts. Il est question que toutes les structures impliquées participent dans la production des mesures.

Les participants ont voulu savoir s'il existera des consultations spécifiques des autochtones. Il y aura des consultations spécifiques des PA pendant la mise en œuvre du projet dans les zones où les autochtones sont présents.

Les participants ont souligné et recommandé la participation de la Direction des infrastructures dans le suivi et contrôle des travaux. Le Programme fera participer chaque partie prenante sur la base des besoins.

Les participants ont recommandé la vulgarisation du MGP, le numéro vert 178. Le projet a pris acte.

Les participants ont recommandé de consulter les notables dans chaque village avant de commencer les travaux. Le projet a pris acte.

Les participants ont recommandé la construction des écoles spécialisées (pygmes, enfants des familles déplacées etc.) Le projet a pris acte.

Les participants ont recommandé que les consultations des parties prenantes soient organisées régulièrement pendant la mise en œuvre du projet. Le projet a pris acte.

Après ce jeu de questions/réponses à la satisfaction des participants, les réponses données ont éclairé la lanterne de chacun. Il s'en est suivi la mise en place des groupes de travail pour l'examen des risques et effets environnementaux et sociaux enfin de proposer des mesures génériques pour réduire, mitiger et/ou compenser les risques et les impacts négatifs.

Pour chaque catégorie des parties prenantes, les questions ci-dessous donnant lieu au guide d'entretien ont été discutées.

Le résumé des réponses est repris dans le tableau ci-dessous :

- Existe-t-il des cas de violences physiques, sexuelles liées au manque de scolarisation (fille mineure et adolescente, adulte ?) dans la zone du projet ;

- Oui le cas de violence sexuel existe dans le milieu du projet

- OUI, il y a des violences sexuelles et physiques dans les milieux où les filles mineures non scolarisées.

- Existe-t-il des cas de prostitution de la fille mineure ou jeune femme pour subvenir à ses besoins liés à la scolarité ?

- Oui , la fille mineure et la jeune femme se prostituent dans certains cas pour subvenir aux besoins de scolarité.

- Existe-t-il des ménages qui favorisent l'éducation du jeune garçon au détriment de la jeune fille ?  
Si Oui, expliquer les raisons pour lesquelles ces familles donnent la priorité aux garçons.

- Oui, parce que les filles se marient et que les garçons évoluent et prend la famille en charge.

- Oui, il existe des parents qui négligent la scolarisation des jeunes filles au profit des jeunes garçons, ils pensent que les jeunes filles seront prises en charge par leurs futurs maris. Dans le contexte de tradition locale, il y a des coutumes qui favorisent les études de garçons au détriment des filles ; c'est-à-dire la fille ira travailler au profit de son mari,

- Dans certaines familles où il a beaucoup d'enfants, les parents préfèrent scolariser les garçons alors que les filles restent dans les travaux ménagers ou champêtres,

- Les pesanteurs coutumières influencent le statut patrimonial.

- Existe-t-il des structures qui par des campagnes de sensibilisation conscientisent sur l'amélioration des conditions scolaires des élèves dans votre zone ? - Oui, nous avons PERSE ET UNICEF

- Oui, les structures : AIDES, UNICEF, AGID, font des campagnes de sensibilisation et conscientisation sur l'amélioration des conditions scolaires des élèves. L'on ajoute aussi la coordination provinciale des associations des handicapés.

- Existe-t-il une pression sociale, familiale ou coutumière sur la jeune fille dans votre zone ? -  
Face à cette préoccupation les femmes enseignantes ont informé qu'il serait impérieux que PEQIP organise aussi la sensibilisation des filles à la prise de conscience de leurs droits et rôle dans cette province et aussi :

- Dénoncer afin de décourager cette pratique ;

- Sensibiliser les parents/communauté et les chefs coutumiers à renoncer aux coutumes rétrogrades à l'endroit de la jeune fille ;

- - Comment se présente-t-elle et comment comptez-vous la contrecarrer avec le présent projet PEQIP ? - Radio, numéro vert, vulgarisation au niveau de l'EPST, la communication directe avec le PEQIP.

- Pour contrecarrer, les participants ont informé la plénière de la valorisation des études des jeunes filles grâce aux fortes sensibilisations des ménages.

- - Existe-t-il une cellule de prise en charge des filles abandonnées à leur triste sort ?

- Oui, les orphelinats

- Oui, CADEFAs sont des cellules de prise en charge des filles abandonnés à leur sort. Il y a aussi CEVAPI

- Quelle est la responsabilité des parties prenantes (parents, comités des parents, coordination de l'enseignement, province éducationnelle) ?
  - L'appropriation du projet : l'implication, la bonne gestion, mécanisme de suivi et évaluation, amélioration de la qualité de l'enseignement primaire
- Parents, comités des parents, coordination de l'enseignement et province éducationnelle ont la responsabilité de sensibilisation de la population
- Quelles alternatives devant cette situation décrite ci-avant ? - Ateliers d'échange, réunion des parties prenantes, documentations, sensibilisation, médias, panneaux publicitaires,
- Devant cette situation décrite ci-haut pensons aux alternatives telles que : le système de mutilation c'est-à-dire que les acteurs du projet et les bénéficiaires directes doivent proposer ce qui doit se faire.
- Et si l'État vous proposait ce qui suit (activités du projet), que serait votre apport (idées, engagement, attentes et craintes vis-à-vis du projet, ...) ? - Un bon suivi et exécution du projet
- Si l'Etat nous a proposé les activités du projet, le cas échéant notre apport c'est de participer aux études sur les réalités sur terrain pour ce qui concerne les idées et surtout notre engagement à accompagner le projet. La crainte c'est le détournement du projet, le mauvais recrutement et la non-implication des bénéficiaires directes.
- Quels pourraient être les canaux de communication possibles sur le projet (entre les services de l'éducation, de l'enseignement, le PEQIP et les différents acteurs) ;
  - Le numéro vert, le MGP Les canaux de communication possibles sur le projet entre acteurs (services de l'éducation de l'enseignement, le PEQIP et autres sont : boite à suggestion, participation de la communauté, installation des points focaux.
- Les médias, les relais communautaires, les leaders d'opinions, les conférences débats, les portes à porte, les affiches, les dépliants, la boite à suggestions et les journées portes ouvertes
- Quels sont les facteurs à l'origine de la faible scolarisation des enfants pygmées ?
  - Les facteurs à l'origine de la faible scolarisation des enfants pygmes sont : le complexe d'infériorité vis-à-vis de peuple MUNTU
- La non-implantation des écoles dans les milieux des PA, l'inaccessibilité dans les milieux PA, l'ignorance des droits des PA.
- Quels sont les besoins en renforcement de capacités de vos services pour une meilleure gestion du Projet PEQIP ;
  - Les besoins en renforcement des capacités des services sont de mise : formation des ressources humaines, l'appui technique (les moyens de mobilité et outil informatique)
- Quel dispositif institutionnel pourrait-on mettre en place pour une bonne exécution du projet ?

- Pour une bonne exécution du projet, il faut mettre en place un comité institutionnel intègre et un mécanisme de contrôle, suivi et évaluation honnêtes et responsables.
- Quels rôles et responsabilités seront attribués à la province éducationnelle pour la mise en œuvre du Projet PEQIP ?
  - La mise en œuvre et le suivi et surveillance du projet
- Quelles sont vos suggestions et recommandations relatives aux différents impacts et risques relatifs à la mise en œuvre du projet (conflits, VBG, VCE, EAS/HS, COVID19, MST/IST-SIDA) ?
  - Mettre en place le système de PSEA, VBG, VCE, EAS/HS, MST/IST-S

#### Les risques et impacts environnementaux et sociaux du projet

Ces risques sont principalement liés à la mise en œuvre des activités de la composante 1, avec la reconstruction, l'ameublement et l'équipement de salles de classe accessibles aux personnes handicapées et écosensibles.

Les principaux risques et impacts environnementaux du projet sont : les risques liés au bruit, à l'émission de la poussière, la circulation, la production de déchets (résidus de ciment, de métal, de bois et de peinture, déchets liquides et autres), la Santé et Sécurité au Travail.

Les résultats des différents groupes de travail sont repris ci-dessous par- composante :

#### RISQUES ET IMPACTS            MESURES D'ATTENUATION/BONIFICATION

Risque de la non-appropriation des activités par les communautés bénéficiaires. Informer régulièrement les communautés bénéficiaires sur la mise en œuvre des activités du projet.

Manque de prise en compte des avis et considérations des communautés locales.  
Consultation des communautés de manière régulière ;

Veiller à la prise en compte des avis et considération des parties prenantes dans la planification des activités.

Perte des actifs agricoles de certains ménages    Indemniser les personnes affectées

Conflits fonciers liés au problème d'héritage en cas d'appropriation foncière    Vérifier le titre de propriété

Négocier avec toutes les personnes concernées en présence des autorités politico administratives

Impacts sur la santé et la sécurité des communautés, production de déchets, érosion et ruissellement des sols, risques pour la sécurité routière, conflits sociaux Les risques SST associés à la mise en œuvre des travaux de génie civil seront atténués par l'application des directives de la BM en matière de santé et de sécurité environnementales (ESHS) et des bonnes pratiques internationales.



La perte des forêts par le défrichage de la végétation, Pertes des habitats naturels et modifiés par le biais de terrassements, d'excavations et de défrichage de la végétation. Éviter la destruction des habitats naturels pendant la mise en œuvre du projet.

Risques d'exploitation et d'exploitation sexuelle et de HS pour les bénéficiaires, - Formation des travailleurs du projet sur la lutte contre les EHS/HS ;

- Sensibilisation et mobilisation des communautés bénéficiaires sur les VBG ;
- Signature et respect de mise en œuvre du code de bonne conduite

Problèmes de travail (travail des enfants, mauvaises pratiques de travail, salaires insuffisants, exclusion des personnes vulnérables), emploi discriminatoire (recrutement, rétention et promotion des femmes en tant que enseignants et directeurs, y compris des femmes issues des communautés IP et d'autres groupes marginalisés), afflux de la main d'œuvre dans les communautés bénéficiaires Respect des procédures de gestion de la main d'œuvre (conformité aux exigences du code du travail et NES 2).

Risques des accidents et des blessures ainsi que la santé et la sécurité des élèves, des enseignants et des visiteurs pendant les travaux de génie civil. Respecter les mesures d'hygiène, santé et sécurité pendant les travaux de génie civil.

Prendre en charge des accidents et incidents liés au projet par les fonds du projet.

Les risques d'exclusion sociale,

Les risques de non bénéficier des avantages du projet par les groupes vulnérables plus particulièrement les PA Veiller à ce que les personnes vulnérables soient incluses en tant que bénéficiaires des activités du projet

Veiller à ce que les filles et les femmes autochtones soient incluses en tant que bénéficiaires des activités du projet en respectant des méthodes culturellement appropriées

Les risques de découverte fortuite, REG etc.

Les risques de destruction des patrimoines culturels Respecter les procédures de découverte fortuite.

Respect des mesures de protection des patrimoines culturels.

Consultations spécifiques

Pour ce qui est des aspects VBG, les femmes des associations paysannes se sont plus penchées sur les facteurs de risque VBG repris ci-dessous :

- Localisation du projet dans des zones humanitaires affectées par le conflit et la présence des groupes armés
- Certains sites du projet sont aussi très reculés ou dans des zones rurales avec un accès difficile sur une étendue du pays assez vaste

- Travaux seront exécutés dans des zones régulièrement traversées par les femmes et les filles
- Consultations limitées avec des femmes dans des espaces sûrs et confidentiels (manque de facilitatrices) avec informations limitées ou pas connues sur les retours des femmes sur les impacts et les risques du projet
- Problème de leadership des femmes et de participation dans les comités de directions
- Non prise en compte des arguments des femmes lors de la préparation et mise en œuvre des activités
- Le problème des us et coutumes qui règnent dans les milieux urbains et ruraux ;

#### Consultation des PA/ Pygmées

- Les Peuples autochtones pygmées dans la province du Kasai sont dans les territoires de Mweka, Dekese et une partie de l'Ilebo.
- De manière générale, les participants aux consultations accueillent favorablement le projet d'amélioration de la qualité de l'enseignement (PEQIP). Ils sont tous d'accord avec les défis présentés, bien que certains aient proposé de faire un défi particulier pour les enjeux autochtones. Certains aimeraient que la scolarité des enfants autochtones soit inscrite parmi les défis majeurs à relever par le gouvernement congolais.
- Absence d'écoles primaires publiques dans la plupart des milieux habités par les peuples autochtones (habitants souvent des milieux enclavés);
- Refus d'inscription des enfants autochtones dans le peu d'écoles primaires publiques proches de leurs milieux d'habitation, au motif que les places sont finies (conséquences des classes pléthoriques) ;
- Découragement dû par le fait que les écoles publiques soient loin des campements des populations autochtones : les enfants pygmées doivent faire plus de 5 kilomètres pour atteindre le milieu scolaire (les enfants débutent l'année et abandonnent au milieu de l'année scolaire);
- Les parents autochtones ne sont souvent pas informés de la gratuité et des opportunités que cela offre pour l'éducation de leurs enfants ;
- Absence des activités de sensibilisation des parents peuples autochtones pour obtenir leur implication totale dans l'éducation de leurs enfants. Si les autres communautés peuvent accéder facilement à l'information sur la gratuité, cela n'est pas le cas pour les populations autochtones qui pour la plupart ne disposent et/ou n'accèdent pas à des moyens de communication comme le poste récepteur (radio), la presse écrite, les réseaux sociaux, les téléviseurs etc.

### Recrutement du corps enseignants

- Les structures des peuples autochtones pygmées consultés, affirment que le projet est une bonne stratégie pour améliorer la qualité de l'enseignement primaire en RDC. Ils ont cependant manifesté leur frustration quant à l'intégration des intellectuels autochtones dans les corps enseignants. Ainsi, un fort taux d'analphabétisme marque les communautés Pygmées dont la plupart des élèves abandonnent précocement les études avant même le degré moyen. Des chercheurs qui se sont penchés sur l'éducation des enfants autochtones affirment que le statut et l'humiliation des Pygmées vis-à-vis des voisins Bantous freinent leur émergence dans les services sociaux en RDC.
- Étant question de moyens et d'actions, l'intégration des Pygmées dans la vie politico-économique et socioculturelle pose sérieusement des problèmes. En dépit de cela, les communautés autochtones consultées espèrent que les quelques diplômés autochtones peuvent être encouragés par le projet PEQIP à intégrer le corps enseignant dans le respect des conditions de recrutement.

### Des infrastructures scolaires

Les structures des peuples autochtones pygmées consultés n'ont pas manqué d'évoquer l'épineuse question de viabilité des infrastructures scolaires en RDC. Ils ont noté que les écoles primaires publiques proches de leurs campements ne disposent que de l'arrêté autorisant leur fonctionnement mais exerce leurs activités dans des conditions inacceptables, quelque fois ce sont des écoles :

- Sans pupitres ;
- Sans tableaux ;
- Ni matériels pédagogiques,
- Sans installations sanitaires
- Sans toiture
- Écoles construites en bâches ou en bois ;
- Sans eaux potables ;
- Sans conditions de sécurité adéquate pour les enfants ;
- Sans enclos ;
- Classes exigües ;
- Classes insuffisantes ;

Pour les peuples autochtones, les PA, bien qu'ils ne soient presque pas dans le secteur de l'enseignement au niveau primaire, certains projets et plusieurs ONG appuient les PA dans l'alphabétisation des PA reparti dans leur campement et vise davantage l'amélioration.

Les PA étant un peuple nomade, les structures de leur encadrement suggèrent de mettre en place un internat scolaire pour les enfants des PA. Certains ont actuellement la conscience des études, malheureusement, ils manquent l'appui en termes financiers bien que la gratuité scolaire soit en œuvre au niveau primaire.

La loi n°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et droit du peuple autochtone n'est pas connue, car elle n'est pas non plus vulgarisée.

Par ailleurs, le mécanisme de gestion des plaintes existe chez les PA, ils sont coutumièrement organisés en dépit de leurs agressivités dans la résolution des problèmes. En cas de conflits mixtes PA et Non-PA recourent aux structures judiciaires de la place.

Pour résoudre les conflits, les PA se mettent en dialogue autour d'un chef qui fait office du responsable dans les campements.

Aussi pour arriver à les regrouper dans un contexte scolaire, il convient de les sensibiliser sur l'importance de l'éducation en tenant compte de leur culture, distribuer des kits scolaires, identifier les campements très denses, adapter le calendrier scolaire à leur culture, former les personnels qui maîtrisent le mode de vie des PA en vue qu'ils se fassent accepter et progressivement les convaincre à rejoindre la culture moderne.

La situation particulière fait que les filles PA ne fréquentent pas l'école, car selon leur culture les femmes sont faites pour la vie du foyer. Les relations PA-Bantou sont d'une manière globale de main d'œuvre.

#### Recommandations

- Que les parents PA soient sensibilisés sur la qualité de l'enseignement primaire et son importance et cela avant l'ouverture de chaque année scolaire ;
- Que le code 22 soit vulgarisé à l'intention des enseignants en générale et des enseignants pygmées en particulier, avant sa signature ;
- Que les membres de la communauté PA soient sensibilisés sur le recrutement des enseignants et directeurs d'écoles primaires basé sur le mérite ;
- Que la mention " les candidatures autochtones sont encouragées" soit intégré dans le formulaire de l'offre de recrutement des enseignants ;
- Que le gouvernement construise des écoles proches des campements PA pour faciliter l'accès des enfants PA à la gratuité de l'enseignement primaire ;
- Que les responsables d'écoles conventionnées et publiques soient sensibilisés sur la lutte contre la discrimination envers les PA en matière d'accès à l'éducation ;
- Que les écoles créées par PA soient agréées et mécanisées pour faciliter l'accès de leurs enfants à l'éducation ;
- Que les écoles soient appuyées dans la mise en place des plans de gestion environnementale et sociale, le mécanisme de gestion de plaintes et le plan de développement ;

- Que les parents PA membres des comités de Parents en particulier et les comités de parents en général bénéficient des renforcements des capacités sur leur rôle en tant que comité de parents ;
- Que les responsables d'école soient sensibilisés sur la gestion collégiale des frais de fonctionnement avec le comité de parents ; sur l'affectation des frais de fonctionnement ;
- Que le corps enseignant soit sensibilisé sur les violences basées sur le genre ;
- Que les mesures d'implication des peuples autochtones à l'éducation primaire soient renforcées dans le projet PEQIP ;

#### 4. Kasai Central Kananga

##### PRESENTATION DES PARTIES PRENANTES AU PROJET PEQIP

- ❖ La Banque Mondiale passe d'abord par des consultations pour recueillir les avis des parties prenantes pour avoir une perception de ce qui va être fait,
- ❖ Les Communautés doivent être impliquées, et doivent émettre leur avis pour l'avantage du Projet, raison pour laquelle ils doivent être consultés,
- ❖ Proposition des canaux des communications avec les parties prenantes ;
- ❖ Mise en place des mécanismes des plaintes
- ❖ Le processus de consultation doit permettrez aux femmes spécifiquement celles qui évoluent dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement, dans des conditions sûres et confidentielles et de façon séparée, de faire valoir leurs points de vue et faire en sorte que leurs intérêts soient pris en compte dans tous les aspects de la planification et la mise en œuvre du projet
- ❖ Fournir aux parties prenantes une réponse juste et vraie.

##### TRAVAUX EN GROUPE OU EN CARREFOUR

##### EXPOSE :

##### PREMIER GROUPE

##### ETATS DE LIEUX

Forces	Problème	Solution	Responsable
Gratuité de l'enseignement	- Les salles de classes pléthoriques, non prise en charge de tous les enseignants	- Construire les salles  - Prise en charge de tous les Enseignants	- Gouvernement  - PTF

Personnel Disponible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modicité de salaire</li> <li>- Manque des avantages sociaux</li> <li>- Insuffisance d'encadrement et de formation continue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rajenir le personnel</li> <li>- Accorder les avantages sociaux</li> <li>- Assurer la formation contenue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement</li> <li>- PTF</li> </ul>
Taux élevé de la scolarité de la jeune fille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'abandon en cours d'année décrochage</li> </ul>	Sa rétention à l'école durant tous les cycles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parents</li> <li>- Le gouvernement</li> <li>- La communauté</li> </ul>
Existence de quelques infrastructures	Insuffisance et vieillissement	Construire et réhabiliter	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement</li> <li>- PTF</li> </ul>
Equipement de quelques écoles en Bancs Pupitres et en fournitures scolaires	Insuffisance	Equiper toutes les écoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement</li> <li>- PTF</li> </ul>

**Remarques :**

- Je pensais qu'il fallait mettre en exergue les faiblesses pour aider le partenaire au lieu de tablé plus sur les forces (chargée de Gestion de Plainte à la Division Provinciale Kasai Central 1 Madame Sidonie)
- On remarque que toutes les questions ont toujours de réponse sans recommandation

**TRAITEMENT DE QUESTIONS EN PLENIERE**

Q1/questions liées à la situation de l'Education des jeunes (filles et garçons) dans la zone (Existe-t-il des cas de violences physiques, sexuelles sous prétexte de manque de moyen de scolarisation (fille mineure et adolescente, adulte ?) ;

R1/oui, violence physique : coups et blessures, punition corporelle etc.

**Force :** signature du code 22

**Problèmes :**

- La non-vulgarisation totale du code 22. Le code 22 est un code de bonne conduite du personnel enseignant qui comprend 22 article d'où son appellation du code 22.
- Les mesures d'accompagnement
- La non-appropriation

Q2/existe-t-il des cas de prostitution de la jeune sous prétexte de subvenir à ses besoins ?

R2/oui,

**Problèmes :**

- Pauvretés de famille
- Point sexuellement transmissible
- Eclatement de foyer
- Inconscience des parents à leur responsabilité

**Solutions :**

- Sanctions exemplaires aux auteurs
- Colonie des vacances
- Centre d'encadrement des enfants en vacances

Q3/existe-t-il des ménages qui favorisent l'éducation du jeune garçon au détriment de la jeune fille ? Si oui citez et expliquer les causes ?

R3/oui,

**Cause :**

- Mariage précoce,
- Coutumes rétrogrades

**Solution :** forte sensibilisation des toutes les parties prenantes

Q4/existe-t-il des structures qui par les campagnes de sensibilisation conscientisent sur l'amélioration des personnes des conditions scolaires des élèves dans votre zone ? Existe-t-il une pression sociale, familiale ou coutumière sur la jeune fille dans votre zone ? Comment se présente-t-elle et comment compte-vous la contrecarrer avec le présent Projet PEQIP ?

R4/ oui, entre autres : CPO, FMMDI, Centre de promotion sociale, l'EPST lors de l'accompagnement, conseil de la jeunesse et l'OCP. Pression sociale, familiale et coutumière existent.

Recommandation : il faut une forte sensibilisation pour une appropriation chez toutes les parties prenantes (Edit provincial et acte d'engagement des chefs coutumiers)

Q5/existe-t-il une cellule de prise en charge des filles abandonnées à leur triste sort ?

R5/non, pas de cellule de prise en charge mais au moins les centres d'encadrement comme : NKALALA, mère de l'Espérance, Mpokolo wa Moyo et sans oublier la Division Affaires Sociales.

Q6/quelle est la responsabilité des parties prenantes (parents, comités des parents, coordination de l'enseignement, province éducationnelle) ?

R6/

- **Parents** : sensibiliser pour prendre conscience de leur responsabilité et protéger les enfants par rapport à leur droit
- **Comité de parent** : sensibiliser les parents pour prendre la charge de leurs enfants pour les envoyer à l'école et les y maintenir
- **Coordination de l'Enseignement** : de faire le suivi auprès des Chefs d'établissement pour le respect de toutes les mesures prises en rapport avec la protection et droit de l'Enfant
- **Province éducationnelle** : de suivre, de superviser et d'évaluer le travail réalisé en rapport avec la protection de droit des enfants pour prendre de mesure conservatoire.

Q7/quelles alternatives devant cette situation décrite ci-avant ?

R7/ la mise à disposition des structures existante des moyens de leur politique pour la mise en œuvre des actions prévues.

Q8/et si l'Etat vous proposait ce qui suit (activités du projet), que serait votre apport (idées, engagement, attentes et craintes vis-à-vis du Projet) ?

R8/**attentes** :

- Que le projet réalise les objectifs convenus pour l'effectivité de toute le close
- Que toute les écoles soit prise en charge en ce qui la formation contenue
- Recrutement de la main d'œuvre locale
- Impliquer la division provinciale de l'EPST dans le processus du projet (du début à la fin)

**Craintes** :



- Détournement de fond,
- Les opérations retour ou le retro commission
- Lenteur du démarrage du projet

## DEUXIEME GROUPE

### Q1/présentation du PEQIP

- ✓ Présentation des objectifs de la mission du consultant dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegarde
- ✓ Esquisse des impacts et risques environnementaux et sociaux potentiels du Projet ;

### R1/réponses

FORCE	FAIBLESSE	RECOMMANDATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gratuité de l'enseignement</li> <li>- Sensibilisation des parents</li> <li>- Récupération des enfants non scolarisés</li> <li>- Appui à la prime de gratuité des enseignants du primaire</li> <li>- Dotation de matériel didactique et Programmes de Nationaux de l'EPST et rattrapage scolaire</li> <li>- Création implantation du MGP,</li> <li>- Vulgarisation du code 22 et la signature de l'acte d'engagement par les Enseignants des écoles Primaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non mise en œuvre total du MGP</li> <li>- Objets classiques non donné aux élèves</li> <li>- Insuffisance en : matériels didactiques, manuels scolaires, bulletins scolaires et programmes nationaux.</li> <li>- Recrutement non conforme des enseignants</li> <li>- Salaire insuffisant</li> <li>- Prime de gratuité non versé directement dans le compte des enseignants</li> <li>- Non vulgarisation de la Loi portant protection de l'enfant (09)</li> <li>- Absence d'appui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Que le MGP soit mise en œuvre dans toutes les écoles primaires</li> <li>- Que les partenaires viennent en appui à l'Etat Congolais</li> <li>- Doter les écoles primaires de : matériels didactiques, manuels scolaires, bulletins scolaires et programmes nationaux.</li> <li>- Que le MINEPST disponibilise en quantité suffisante :</li> <li>- Matériels didactiques, manuels scolaires, bulletins scolaires et programmes nationaux.</li> <li>- Mettre en œuvre la politique de recrutement du personnel enseignant</li> </ul>

<p>Publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction progressive des salles de classes et latrines dans des écoles</li> <li>- régulation des paies des enseignants</li> <li>- formation contenue de personnel enseignant</li> </ul>	<p>financier de formations contenues</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrain scolaire non sécurisé</li> <li>-</li> </ul>	<p>basé sur le mérite.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un salaire régulier mais insuffisant</li> <li>- que la prime de gratuité soit versé dans le compte des enseignants</li> <li>- vulgarisation de la Loi portant protection (09)</li> <li>- appui financier d'une manière régulière des formations des enseignants</li> <li>- que l'Etat disponibilise le document parcellaire des écoles</li> <li>-</li> </ul>
---	---	--

Q2/quels pourraient être les canaux de communication possibles sur le Projet (entre les services de l'éducation, de l'Enseignement, le FEQIP et les différents acteurs) ;

R2/- nomination des points focaux

- Ligne verte
- Numéro vert
- Boite à suggestion
- Message
- Budgétiser les sensibilisations par les médias.

Q3/quels sont les facteurs à l'origine de la faible scolarisation des enfants pygmées ?

R3/- la stigmatisation

- Discrimination sociale
- Absence des écoles et des centres de rattrapage dans leurs milieux

Q4/quels sont les besoins en renforcement de capacités de vos services pour une meilleure gestion du projet PEQIP ?

R4/- formation des formateurs dans la pédagogie sensible au genre

- Recyclage des inspecteurs sur l'apprentissage des langues et mathématique
- Formation des agents de la Division, sous-divisions, pools des inspections et coordinations sur l'exploitation des rapports et de statistiques

Q5/quel dispositif institutionnel pourrait-on mettre en place pour une bonne exécution du projet PEQIP ?

R5/- la mise sur pied de comité provinciaux et sous provinciaux du projet

- Comité de pilotage provincial des instituts dans le secteur de l'éducation.
- La mise sur du cadre institutionnel pouvant accompagner l'effectivité du projet PEQIP (Ordonnance, décret, arrêté, Edit)

Q6/quels rôles et responsabilités seront attribués à la Province Educationnelle pour la mise en œuvre PEQIP ?

R6/organisation et supervision des activités du projet

Q7/quelles sont vos suggestions et recommandations relatives aux différents impacts et risques relatif à la mise en œuvre du Projet (Conflit, VBG, VCE, EAS/HS, COVID/19, MST/IST-SIDA) ?

R7/- conflit : sensibilisation sur la paix et cohabitation pacifique ;

- VBG : sensibilisation de personnel et de la population sur le VGB (Médias)
- EAS/HS : signature de code bonne conduite par le personnel du projet PEQIP et personnel affilié, installation du MGP dans le chantier
- COVID 19 : installation de dispositif lave-main et distribution de quitte
- MST/IST-SIDA : sensibilisation sur le message ABC (**Abstinence**, **Bonne** fidélité pour les mariés, **Condom** pour le vagabond sexuel) pour éviter les maladies sexuellement transmissibles.
- ❖ Entrée de Son Excellence Madame le Ministre Provincial en char de l'Education et Affaires Sociales
- ❖ Une présentation synthèse de toutes les parties prenantes au cours de l'atelier de consultation (par le modérateur)
- ❖ Et adresse du mot de clôture de l'atelier des consultations (par Son Excellence Madame le Ministre)
- ❖ Exécution de l'hymne National

Fin consultation le 28/9/2023



## ANNEXE 7 : LE RESUME DES ATTENTES, PRIORITES DES PARTIES PRENANTES RESSORTIES AU COURS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES POUR LE PROJET PEQIP :

Les attentes, les besoins prioritaires, les suggestions et recommandations exprimés par les parties prenantes sont présentés suivant l'ordre de priorité de leur réalisation dans le tableau suivant. Les attentes ont été classifiées par ordre d'attente c'est-à-dire attente à long terme, à moyen terme ou à long terme

Attente Cour terme : C	Attente Moyen terme :M	Attente long terme : L
Instauration du système de lavage des mains au savon ou à la cendre	Clôtures des écoles avec les moyens de bord (bambou)	Signatures d'une convention médicale entre l'école et les structures sanitaires pour la prise en charge de l'école en cas d'incident grave
Installation des points d'eau	Construction des latrines modernes	Encourager la création des écoles privées
Construction et entretien des latrines hygiéniques	Prise en charge de la sentinelle par les frais de fonctionnement	
Accès à l'eau potable	L'état doit prévoir le système de sécurité : sensibiliser les agents de l'ordre la sécurité des enfants en tout lieu	
Surveillance des élèves pendant et durant la récréation	Référer la survivante dans une structure locale de prise en charge selon les besoins	
Sensibiliser les élèves sur les mesures hygiéniques, hygiène menstruelle sécuritaires et sanitaires	Assurer le suivi et la mise en application des mesures de lutte contre les violences	
	Instituer un comité de gestion des conflits au niveau de l'école	
	Chaque école doit faire un plan de développement et opérationnel	
Attentes à Court terme C, Moyen terme M et Long terme L : CML		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La sensibilisation contre les violences physiques, psychologique, économique et sexuelle ;</li> </ul>		

- Dotation des crèmes de protection solaire contre les UV (spécialement pour les enfants atteints d'albinisme.
- Dénoncer le cas VBG/EAS-HS dans les 24h / et Vulgarisation du numéro vert 495555 sous la gestion de l'UNFPA et 178 du Ministère ; mettre fin à l'impunité
- Sensibiliser les filles, le personnel féminin sur l'hygiène menstruelle ;
- Construction des rampes pour les enfants vivant avec handicap physique
- La non-participation des Syndicat dans le processus de sensibilisation sur la signature de code de bonne conduite pour le personnel enseignant ;
- Sensibiliser les enfants autochtones pygmées sur l'importance de l'école et veiller à leur intégration dans les écoles ;
- Engager les nouveaux enseignants femmes et les mécaniser
- Œuvrer davantage pour l'effectivité de la gratuité
- Appuyer en équipements et matériels didactiques et les enseignants spécialisés : CML
- Sensibiliser et former les parents des enfants des sourds muets en langue des signes des sourds pour faciliter la communication et éviter la stigmatisation ;
- Assainissement de l'environnement scolaire

#### Attentes à Moyen et Long terme

Renforcer la sensibilisation des communautés pour l'appropriation de la politique de l'apprentissage et autonomisation des filles ;

Réfléchir sur la mutation ou à la rotation des enseignants après une période de 5ans

Mettre en œuvre la politique du recrutement du personnel enseignant basée sur le mérite ;  
Sécuriser juridiquement les terres qu'occupent les écoles, les doter des certificats d'enregistrement ;

Avoir un plan de contingence pour faire face aux éventuelles catastrophes naturelles ;

Promouvoir les espaces d'échange structurés pour le suivi entre les parents d'élève en général mais en particulier les parents d'élève filles avec le responsable de la personne qui est chargé de l'engagement citoyen sur l'importance de la scolarisation des filles ;

Renforcer les infrastructures scolaires adaptées à toutes les catégories d'élèves ;

Mettre en place un programme structuré pour l'accompagnement de la politique de l'apprentissage et de l'autonomisation des filles ;

Donner un salaire décent aux acteurs éducatifs ;

Sensibiliser les enfants pygmées sur l'importance de l'éducation ;

Sensibiliser les Pygmées sur les droits et devoirs des citoyens dans la communauté ainsi que la cohabitation pacifique ;

Créer un comité de suivi-Appui et contrôle pour le projet PEQIP

Agréer des écoles en fonction des besoins du milieu,

Mettre sur pied un cadre de concertation pour la prise en charge holistiques des victimes de VBG,

Sensibiliser la communauté sur l'importance d'une bonne nutrition ;

Construction des rampes pour les enfants vivant avec handicap physique

Renforcer les éducations morales et introduire le cours de l'éducation sexuelle

Mettre tous les moyens en œuvre afin de favoriser l'éducation des enfants, de la jeune fille, et des enfants vivant avec handicap et des enfants atteints d'albinisme

Rendre le MGP fonctionnel dans toutes les écoles primaires

Renforcer le système judiciaire pour enfants

Doter aux écoles des moyens de transport pour l'acheminement des enfants à la maison après les premiers soins en cas de maladie,

Renforcer les capacités des enseignants sur les nouvelles méthodes :

Equiper les écoles normales des outils intelligents pour leur permettre de renforcer les capacités de leurs enseignants stagiaires à utiliser les technologies de l'information pour l'éducation

#### Attente à Court et Moyen terme

Construire et réhabiliter des nouvelles salles de classe ;

Construire des installations hygiéniques appropriées à toute catégories d'élèves ;

Renforcer l'accès et la qualité des points d'eau ;

Respecter les règles pédagogiques ;

Que la prime de gratuité soit payée directement dans le compte bancaire des enseignants ;

Que le MEPST disponibilise avec l'appui de la Banque Mondiale en quantité suffisante les manuels scolaires, les matériels didactiques, les bulletins scolaires, les programmes nationaux ;

Mettre tous les moyens en œuvre afin de favoriser l'éducation des enfants, de la jeune fille, et des

enfants vivant avec handicap et des enfants atteints d'albinisme ;

Construire des installations hygiéniques appropriées à toute catégories d'élèves ;

Accompagner le processus de mécanisation des écoles et des enseignants ;

Renforcer la sécurité des bâtiments et des élèves en érigeant des clôtures

## **ANNEXE 8 LES PHOTOS**

Les différentes photos prises lors des missions de consultations vous sont présentées dans les fichiers suivants



Photo Kananga



Photo Bukavu



Photo Tshikapa



Photo Bunia